



# Le Paradou au fil de l'Arcoule

Bulletin  
municipal

N° 8  
été 2016

## Le mot du maire



Mesdames, Messieurs,  
chers Paradounais,

J'ai été heureuse de vous accueillir aussi nombreux le 23 juin dernier, pour une nouvelle réunion publique d'information sur les projets de notre village.

Ces projets sont en effet nombreux et il nous semblait important d'en partager avec vous les étapes essentielles.

Nous avons été élus, sur la base d'un programme que nous voulions fondé, sur la transparence et la participation des habitants à l'avenir de leur village, avec la volonté de toujours mieux communiquer sur la gestion municipale.

C'est ce que nous avons voulu faire lors de cette réunion publique, parce que les projets à l'étude, entamés ou finalisés depuis 2 ans ont déjà fait avancer notre village. Même si certains projets structurants sont plus longs à mettre en œuvre que d'autres qui touchent à la vie du village et à son animation. Vous pouvez penser, à juste titre, parce que



vous ne voyez rien « sortir de terre » que les projets n'avancent pas. Il n'en est rien, et nous allons vous expliquer tout cela dans les pages de ce bulletin.

Sur notre méthode encore : dès notre arrivée en 2014, nous avons créé des commissions extra-municipales, composées d'élus et d'administrés du village. C'est le cas, par exemple, de la commission communication, qui

élabore entre autres « Au fil de l'Arcoule ». Nous avons également voulu une représentativité des associations qui œuvrent dans le domaine de l'Environnement et du Patrimoine et dont des membres siègent à la commission du même nom.

Depuis 2 ans, notre village s'est également tourné vers l'extérieur, avec dès 2014, une véritable collaboration avec le Parc naturel régional des

Alpilles, qui nous accompagne dans la mise en place de nos projets, tels le Plan local d'urbanisme ou les aménagements du village.

Toujours sur notre territoire, la Communauté des Communes Vallée des Baux Alpilles, l'intercommunalité dont nous faisons partie, accroît désormais ses compétences : l'assainissement en 2016, l'eau et la collecte des déchets en 2017, ce qui nous conduit à des ajustements fiscaux et certainement, va nous amener aussi, à transférer du personnel municipal.

Je voudrais évoquer, enfin, toujours par volonté de méthode, d'éthique, la charte de l' élu adoptée à la majorité, lors du dernier conseil municipal. Dans son alinéa 2, la charte stipule : « Dans l'exercice de son mandat, l' élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou tout autre intérêt particulier ».

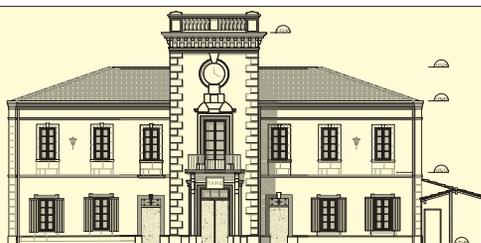
Nous nous engageons formellement à respecter cette charte et, c'est dans cet état d'esprit, que nous menons et mènerons la politique de notre village.

Je vous souhaite un bel été.

Pascale Licari  
*Maire et Conseillère régionale*

DOSSIER SPÉCIAL - PAGES 7-10  
RÉUNION PUBLIQUE  
PRÉSENTATION ET PLANS

rejoignez-nous sur paradou



PAGE 6  
CHARTRE DE  
L'ÉLU LOCAL

site internet : [mairie-du-paradou.fr](http://mairie-du-paradou.fr)

## DEUX DÉFIBRILLATEURS OFFERTS PAR LE LIONS CLUB ET LE ROTARY



**P**ascal Licari, maire du Paradou, conseillère régionale, le conseil municipal et les Paradounais ont reçu les membres du Lions Club de Saint-Rémy-de-Provence et du Rotary Club des Baux-de-Provence le samedi 28 mai 2016. C'était l'occasion de remercier ces clubs service pour les deux défibrillateurs.

Le don aux municipalités de défibrillateurs est une action récurrente des Lions. En revanche, pour le Rotary c'était la première fois qu'un tel don était fait. Le Rotary Club des Baux aidé par la commission culture, avait d'ailleurs organisé, au Paradou, une magnifique lecture des « Lettres de mon moulin » par le comédien Jean-Paul Lucet, pour financer cette action.

Les représentants des clubs ont présen-

té tour à tour leur mouvement et leurs actions locales et internationales, tels l'éradication de la poliomyélite pour le Rotary et la lutte contre la cécité pour les Lions.

Cette cérémonie a permis de faire connaître aux habitants de la commune, le rôle important que joue ces clubs services, au niveau local et dans le monde. L'adjoint aux associations, à l'initiative de cette demande, a expliqué que les défibrillateurs seront installés dans la salle polyvalente et à la mairie. Grâce à leur mobilité, ils pourront être déplacés, à l'occasion de manifestations.

C'est d'ailleurs ce qui a été fait, dès le lendemain, pour la course pédestre Run'Alpilles.

La cérémonie s'est conclue autour d'un verre de l'amitié.

## UN « CENTRE AÉRÉ » AU PARADOU

**L**a municipalité du Paradou signera d'ici la fin de l'année un contrat enfance jeunesse (CEJ) avec la Caisse d'allocations familiales des Bouches-du-Rhône pour 4 ans.

Dans le cadre de ce contrat, sera mis en place un accueil loisirs sans hébergement (ALSH) (ou centre aéré) dès le mois de juillet 2016 pour les enfants de maternelle et du primaire à partir de 3 ans.

• Il fonctionnera du mercredi 6 au vendredi 29 juillet et sera fermé pendant le mois d'août.

• Dès le mois de septembre, l'ALSH prendra en charge les enfants inscrits le mercredi de 11 h 30 jusqu'à 18 h.

• Le jeudi cet organisme gèrera les temps d'activités périscolaires (repas compris).

• Pour toutes les vacances scolaires de deux semaines, sauf Noël, un accueil sera proposé la deuxième semaine.

L'ALSH sera installé dans les locaux de l'école. La municipalité a choisi l'association « Familles Rurales » pour installer et gérer ce centre aéré, cette association



## PRISE DE FONCTION DU NOUVEAU SOUS-PRÉFET D'ARLES

**L**e lundi 20 juin, une cérémonie officielle a eu lieu en présence de nombreux élus du territoire.

Michel Chpilevsky a été nommé sous-préfet de l'arrondissement d'Arles. Comme le veut la tradition, le nouveau sous-préfet, qui succède à Pierre

Castoldi, parti exercer à Villefranche-sur-Saône, a déposé une gerbe devant le monument aux morts, sur le boulevard des Lices puis il a rencontré les élus du territoire placé sous sa responsabilité dans les salons de la sous-préfecture.

## IMPASSE THÉODORE AUBANEL

**L**e jeudi 16 juin, le panneau de l'Impasse Théodore Aubanel a été dévoilé par Mme le maire accompagnée de trois élus. Un court discours a expliqué le choix du nom adopté en séance du conseil municipal.

Théodore Aubanel, né le 26 mars 1829 à Avignon, mort le 2 novembre 1886 dans la même ville, est un imprimeur et poète d'expression provençale.

Avec Roumanille et Mistral, Aubanel est l'un des trois piliers du Félibrige, association qui œuvre dans un but de sauvegarde et de promotion de la langue, de la culture et de tout ce qui constitue l'identité des pays de langue d'oc.



A l'initiative des résidents un apéritif a clôturé ce rendez-vous.

## LA BIBLIOTHÈQUE

**L**a bibliothèque compte depuis janvier 2016 de nouveaux inscrits : 38 enfants et 45 adultes.

L'équipe de la bibliothèque vous rappelle que de nouveaux ouvrages sont proposés aux enfants, aux ados, aux adultes.

La bibliothèque sera ouverte en juillet et en août.

Pendant ces vacances scolaires, le mercredi matin sera réservé à l'accueil des 0-3 ans sur inscription préalable uniquement.

Après la matinée « Troc du livre lu », l'équipe prépare une surprise pour fêter les 20 ans de la bibliothèque.

Retrouvez plus de renseignements dans le « Fil de l'Arcoule » n° 7 et venez à la bibliothèque !

e.mail : biblio@mairie-du-paradou.fr

Téléphone : 04 90 54 39 95

## LE TROC DU LIVRE LU

**D**es tables portant des romans, des « polars », des thrillers, des livres sur la photographie, les scooters, les religions, des livres en anglais, des romans pour les ados et, dans un bac, des albums pour les plus petits. Tout ceci à explorer au pied du buste de Charloun, il est à parier que le poète paysan aurait apprécié l'agitation de cette matinée autour de la lecture.

C'était dimanche 5 juin. Une centaine de lectrices et lecteurs ont circulé sous le beau soleil à la recherche d'une lecture, d'un document et nombreux sont ceux qui sont partis avec un, sinon plusieurs ouvrages.

La règle du jeu était simple : chacun ve-



nait avec ou sans livre. Les livres déposés étaient triés et classés par l'équipe de la bibliothèque et chacun repartait

avec le ou les livres de son choix. On pouvait même prendre un café. Matinée sympathique faite d'échanges, de par-

tage, de bavardages autour de la lecture. Des livres ont poursuivi leur chemin. Ceux restés au moment de la fermeture seront donnés à des œuvres caritatives (Bibliothèque « Restos du Cœur », association « Les Amis de Kimponzi » village à 600 km de Kinshasa). Certains sont proposés à l'entrée de la bibliothèque.

Une deuxième édition du « Troc du livre lu » a été réclamée par de nombreux participants.

Près de 120 personnes sont venues en quête de lectures. 591 livres ont été déposés et 373 livres ont fait le bonheur des lecteurs.

## STAGES SPORTIFS

**A**u Printemps pendant les deux semaines des vacances scolaires plus d'une vingtaine de jeunes ont pratiqué : escalade, poney, golf et multi-activités.

Pour cet été cinq semaines sont proposées du 6 au 29 juillet et du 22 au 26 août : escalade, canyoning, voile, kayak et multi-activités. Tous ces stages sportifs sont encadrés par des Brevets d'Etat spécifiques aux disciplines ci-dessus.

Inscriptions et renseignements :

- sur le site de la commune
- à l'accueil de la mairie
- auprès de Fabrice.



### EXTRAIT DE L'ARRÊTÉ MUNICIPAL N°2016-34 DU 1<sup>ER</sup> AVRIL

**Article 1.** La circulation des poids lourds, sauf en desserte locale, de plus de 19 tonnes de PTAC est interdite dans la traversée de l'agglomération du Paradou, pour des raisons de sécurité sur :

- la RD 17 dite avenue de la Vallée des Baux dans les deux sens de circulation,
- la RD 78D dite route des Tours de Castillon, depuis le carrefour avec la RD 27 en direction du centre-ville.

**Article 2.** La circulation des poids lourds, sauf en desserte locale, de plus de 3,5 tonnes de PTAC est interdite sur la RD 78D dite route des Tours de Castillon, depuis le carrefour avec la RD17 en direction de Saint-Martin-de-Crau.

**Article 3.** La circulation des poids lourds, sauf en desserte locale, de plus de 5,5 tonnes de PTAC est interdite sur le chemin Henri Aubert, dans les deux sens de circulation.

**Article 4.** La circulation des véhicules affectés aux transports de marchandises, sauf en desserte locale, est interdite route de Saint Roch depuis le carrefour avec la RD17, en direction du centre-ville.

**Article 5.** Les véhicules de transport en commun ainsi que les véhicules de secours et d'incendie ainsi que les véhicules de service public, ne sont pas concernés pas les dispositions du présent arrêté.

## MISE EN PLACE DE LA SIGNALÉTIQUE

**L'**arrêté ministériel du 23 mars 2015 a fixé les nouvelles règles. Afin de se mettre en conformité avec celles-ci, la commune a lancé la réalisation de la nouvelle signalétique

dans le village, dans le respect de la charte de l'affichage publicitaire établie par le Parc naturel régional des Alpilles avec l'ensemble des partenaires et des communes (taille des barrettes, couleur, police...). Cette signalétique permettra de préserver l'environnement et le charme des villages typiques des Alpilles. L'installation est prévue au Paradou avant fin juillet.

La société Pic'Bois a été retenue pour réaliser l'ensemble de la prestation.

Les frais de cette opération seront répartis entre :

- la mairie, d'une part, qui prendra en charge les nouveaux supports, le remplacement des barrettes existantes ainsi que la pose et la dépose.

- les organismes concernés, d'autre part, qui financeront la pose des nouvelles barrettes.

Le recouvrement des sommes correspondantes sera effectué par le percepteur. La dépense prise en charge par la commune sera financée à hauteur de 80 % du montant hors taxe, dans le cadre du Contrat Départemental.

La quasi-totalité des participants contactés ont participé activement. Dès la mise en place de cette nouvelle signalétique, les partenaires concernés, ainsi que ceux qui n'ont pas adhéré, devront procéder à la dépose de leurs éventuelles enseignes publicitaires existantes sous peine d'être enlevées par les services compétents de l'Etat.

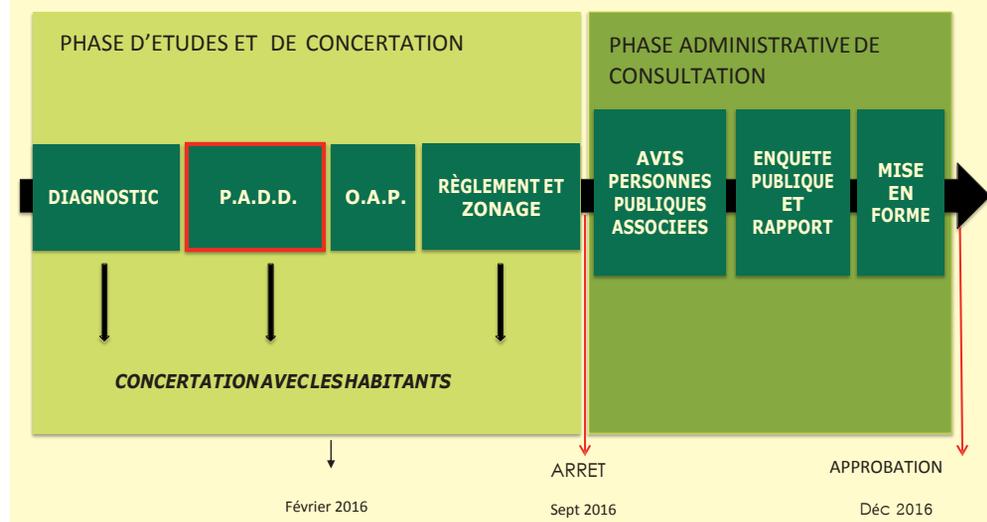


## PLU EN BREF

Le travail continue. Depuis la dernière réunion, les élus en charge du projet et le bureau d'études se réunissent régulièrement afin d'élaborer les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et

les zonages. La phase d'études et de concertation se terminera comme prévu en septembre 2016. Une réunion publique sera organisée à l'automne. Le planning diffusé dans le dernier numéro est toujours d'actualité.

### Planning prévisionnel de la procédure de décision générale du PLU



Depuis la réunion publique du 29 janvier 2016, ont eu lieu :

- un débat du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) en séance du conseil municipal du 17 février 2016
- le vote à la majorité de l'instauration du sursis à statuer sur le territoire communal lors de la séance du conseil municipal du 30 mars 2016

### SURIS À STATUER

La commune est en procédure de révision de son PLU. Les administrés et les promoteurs continuent à déposer des demandes de permis de construire ou d'aménager et des autorisations du droit des sols.

Le « sursis à statuer » permet à la commune, sur certains types de demandes, lorsqu'elles présentent un enjeu, de sursoir à la décision, c'est-à-dire de répondre au pétitionnaire que sa demande n'est ni refusée ni accordée mais qu'elle est suspendue le temps que la révision du PLU soit achevée. Ainsi, lorsque le nouveau règlement sera approuvé et en fonction de ses préconisations, la commune pourra ou non délivrer l'autorisation sollicitée.

## TRAVAUX ET AMÉNAGEMENTS

### ÉCOLE

Les phases d'études sont terminées et une consultation d'entreprises va être lancée afin d'engager la réalisation de l'établissement qui devrait démarrer au mois de septembre prochain.

Rappel : Le projet comprendra la démolition des bâtiments existants et la construction d'un équipement de 800 m<sup>2</sup> environ qui abritera quatre classes maternelle, une salle d'activités, un dortoir, un réfectoire avec office de remise en température, les locaux administratifs et ceux du personnel, à l'extérieur un espace de récréation sera équipé d'une aire de jeux. Prévision de livraison : rentrée 2017

### MAIRIE

A l'instar de l'école, les études sont terminées et une consultation d'entreprises est en cours avec remise des offres prévue pour la fin juin. Si la procédure se passe sans difficulté, au mois de septembre les premiers travaux pourront débuter pour une durée de 10 à 12 mois. Les travaux comprendront la réhabilitation du rez-de-chaussée et de l'étage, soit environ 450 m<sup>2</sup>, avec mise en conformité de l'accessibilité. La place Charloun-Rieu sera rénovée par la suite à partir de septembre 2017 en même temps que l'avenue Jean-Bessat.

Pendant la durée des travaux une mairie provisoire sera aménagée, bâtiment modulaire sur deux niveaux soit 190 m<sup>2</sup> de surface utile, sur le fond du parking de l'abbé Paulet.

Les conseils municipaux se tiendront dans la salle polyvalente voisine. L'emplacement choisi de la mairie provi-

soire permettra de conserver une relative centralité tout en facilitant son accès à l'ensemble des administrés. Ce bâtiment sera installé courant juin, dans le cadre d'une location, pour permettre le déménagement des services administratifs début juillet.

### COMPLEXE SPORTIF

L'équipe de maîtrise d'œuvre a été retenue et a entamé sa mission en commençant par un diagnostic et une mise au point des éléments de pré-programme afin de définir précisément les orientations d'aménagement et la faisabilité. En parallèle, des études complémentaires sont conduites par un autre BET (Bureau d'études technique) sur la parcelle dans le cadre de l'élaboration du nouveau PLU.

Une première phase d'aménagement portera sur les extérieurs : terrain de sport, clôtures, surface des courts de tennis (2016/2017). Une seconde phase menée en parallèle concernera la fermeture du préau afin de créer une salle de sport de 200 m<sup>2</sup> complétée par une salle de 100 m<sup>2</sup>, des vestiaires, des locaux techniques. (2017)

### VOIRIE

Le groupement de maîtrise d'œuvre a été choisi et va pouvoir entamer sa mission en commençant par les études de diagnostic sur l'ensemble des voies qui sont prévues en réhabilitation sur les quatre années à venir. D'ici à la fin de l'année, une fois ces études de diagnostic achevées, le projet de requalification du croisement Saint Roch devrait aboutir par les premiers travaux significatifs suivis dès 2017 par ceux de la voie Aurélienne

afin de faciliter les déplacements doux vers le cœur de village depuis les nouveaux secteurs urbanisés et apporter plus de sécurité routière pour les piétons et deux-roues. Comme évoqué dans le paragraphe « Mairie », le chantier de rénovation de l'avenue Jean Bessat débutera en septembre 2017 à la suite des travaux de la mairie.

A chaque fois, hormis les travaux de rénovation des surfaces avec aménagements adaptés se sont les réseaux eau et assainissement qui devront aussi être rénovés et mis en conformité.

### ECLAIRAGE PUBLIC VALLÉE DES BAUX ET BURLANDE

Après une première phase de travaux sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte d'Electricité Départemental (SMED), dans le courant de l'année 2015, qui a consisté à enfouir les réseaux électriques (+ renforcement de puissance) et téléphoniques sur ces deux voies, vient la phase de réalisation du réseau d'éclairage public qui est, lui, à la charge de la commune.

C'est le groupement d'entreprises Trento/Bouisseren qui a engagé ces travaux sur la D17 depuis début juin pour réaliser une première partie - Burlande/Vallée des Baux (tronçon haut de J. Bessat/Plouvinon) - et pour terminer à partir de septembre le second tronçon de la Vallée des Baux (Plouvinon/St Eloi). Ces travaux permettront de déposer les anciens supports (poteaux béton et autres) et supprimer, par cette mise en discrétion, une certaine pollution visuelle. De plus, 40 nouveaux candélabres, équipés de lampes type LED apporteront esthétique, confort et économies d'énergie.

## LES FINANCES DE LA COMMUNE DU PARADOU

### RÉSULTATS DE L'ANNÉE 2015 ET BUDGET 2016

Compte tenu des différents reports excédentaires le compte administratif au 31 décembre 2015 se décompose comme suit :

		DÉPENSES	RECETTES
<b>RÉALISATION DE L'EXERCICE</b>	Section de fonctionnement	1 632 574	1 693 537
	Section d'investissement	1 145 531	458 386
<b>REPORTS DE L'EXERCICE</b>	Report en section de fonctionnement		844 962
	Report en section d'investissement		1 026 016
	TOTAL (réalisations +reports)	2 778 105	4 022 901
<b>RESTE À RÉALISER EN REPORT</b>	Section de fonctionnement	0	0
	Section d'investissement	2 284 223	2 031 967
	TOTAL DES RESTE A RÉALISER	2 284 223	2 031 967
<b>RÉSULTAT CUMULÉ</b>	Section de fonctionnement	1 632 574	2 528 499
	Section d'investissement	3 429 753	3 515 370
	TOTAL CUMULÉ	5 062 328	6 054 869

## LE BUDGET DE L'ANNÉE 2016

**A**u 1<sup>er</sup> janvier 2017 la compétence du ramassage des ordures ménagères sera transférée à la Communauté de Communes de la Vallée des Baux. Ce transfert va amputer nos recettes brutes de 250 000 € liées à la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

Afin d'anticiper et de limiter les conséquences dues à la disparition de cette recette le Conseil Municipal a décidé, au titre de l'année 2016, de baisser la TEOM à 4,70 % contre 7,74 % et parallèlement d'augmenter la Taxe Foncière qui passera de 11,78 % à 14,9 %.

Ces mouvements de taux seront sans incidence pour les Paradouais la hausse de la taxe foncière étant compensée par la baisse de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Seuls les propriétaires mettant en location des logements seront pénalisés par ces modifications et à l'inverse les locataires verront leur fiscalité locale baisser.

Il n'y aura donc aucune incidence pour les propriétaires occupant leur logement mais ces évolutions permettront

à l'horizon de 2017 après le transfert de la compétence, imposé par la loi, de préserver les recettes de la commune.

Au niveau des dépenses de fonctionnement l'objectif est de stabiliser les dépenses de fonctionnement malgré des dépenses supplémentaires liées notamment à la montée en puissance du Centre Aéré. Pour l'année 2016 la participation de la commune pour la phase de démarrage du Centre Aéré a été fixée à 16 000 €.

Le total des dépenses réelles de fonctionnement ont été fixées à 1 637 667 € contre 1 632 574 € soit une augmentation de 0,30 %.

Les investissements ont été budgétés à hauteur de 3 142 335 € y compris les restes à réaliser de l'année 2015 pour un montant de 2 031 967 €.

Ces investissements sont subventionnés à hauteur de 80 % par le Conseil Départemental et concernent pour l'essentiel la construction de l'école maternelle, les équipements sportifs, la rénovation de la mairie et l'aménagement du carrefour Saint Roch.

### POINTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2015

#### → Recettes de fonctionnement en légère augmentation + 3 %

Les recettes ont été pénalisées d'une part par la baisse des dotations de l'état -60 000 € en cumul sur les deux dernières années 2014 et 2015, d'autre part par la baisse des taxes additionnelles des droits de mutation -37 303 € en relation avec le coup d'arrêt sur l'attribution des permis de construire en lotissement.

Inversement la taxe de séjour constitue désormais un poste non négligeable dans les recettes de la commune 45 000 € (en augmentation de plus de 3 fois).

#### → Dépenses de fonctionnement en augmentation de 17 %

L'augmentation des dépenses de fonctionnement est en relation avec la politique de remise à niveau ou de nouveaux services offerts aux Paradouais :

- un agent administratif supplémentaire pour répondre aux attentes d'une population de près de 2 000 habitants en augmentation de 20 % en quelques années
- des activités périscolaires qui offrent 6 ateliers aux élèves de l'école.

### Délibérations conseil municipal

#### Conseil municipal du 17 février 2016

Information aux conseillers de la démission de M. Henri Graugnard. La commune est en attente, au 17 février, du courrier de réponse de M. Christophe Villain, immédiatement placé à la suite, au sein de la liste déposée en sous-préfecture.

#### Délibérations

**2016-1** Création Commission extramunicipale pour les rythmes scolaires. Adopté à l'unanimité

**2016-2** Création Commission Commande publique. Adopté à l'unanimité

**2016-3** Création Commission Bistrot. Adopté à l'unanimité

Elle aura pour mission :

- d'élaborer et finaliser le projet d'aménagement du bistrot, à travers, notamment, la rédaction d'un cahier des charges qui sera le reflet des orientations de l'équipe municipale
- de choisir sa structure juridique ainsi que la procédure de mise en concurrence des futurs candidats
- de participer à l'analyse des offres

**2016-4** Révision du PLU / Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Le conseil municipal a débattu du projet en séance

#### Conseil municipal du 30 mars 2016

Les membres du conseil municipal observent une minute de silence suite aux événements qui se sont produits à Bruxelles, en solidarité avec les résidents ressortissants belges et Pauline Dellieu, conseillère municipale dont une partie de la famille vit à Bruxelles.

Installation d'un nouveau conseiller municipal, M. Michel Lintz, en remplacement de M. Henri Graugnard et suite aux démissions successives de M. Christophe Villain et de Mme Elisabeth Lopez

#### Délibérations

**2016-5 Urbanisme** / Révision du PLU / Instauration du sursis à statuer sur le territoire communal. Abstention 2 / Contre 1 / Adopté à la majorité

**2016-6 Budget annexe de l'eau** / approbation du compte de gestion 2015 du receveur municipal. Résultat de clôture 2015 : Investissement + 120 742.39 €, Fonctionnement + 9 706.52 €. Monsieur Pulh ne prend pas part au vote en sa qualité de conseiller intéressé

Abstention 2 / Adopté à la majorité

**2016-7 Budget annexe de l'eau** / approbation du compte administratif 2015 de la commune. Résultat de clôture 2015 : Investissement + 120 742.39 €, Fonctionnement + 9 706.52 €. Monsieur Pulh ne prend pas part au vote en sa qualité de conseiller intéressé. Madame Licari ne prend pas part au vote

Abstention 2 / Adopté à la majorité

**2016-8 Budget annexe de l'eau** / affectation du résultat. Le résultat de clôture de l'exercice 2015 du budget annexe de l'eau présentant un excédent sur les deux sections, ce résultat sera affecté sur le budget primitif de l'eau, pour 2016, comme suit : excédent d'investissement reporté à hauteur de 120 742.39 € (R 001), excédent de fonctionnement reporté à hauteur de 9 706.52 € (R 002). Monsieur Pulh ne prend pas part au vote en sa qualité de conseiller intéressé. Abstention 2 / Adopté à la majorité

**2016-9 Budget annexe de l'eau** / budget primitif 2016. Section de fonctionnement 42 604.12 €, Section d'investissement 158 191.26 €

Monsieur Pulh ne prend pas part au vote en sa qualité de conseiller intéressé. Abstention 2 / Adopté à la majorité

**2016-10 Budget de la commune** / approbation du compte de gestion 2015 du receveur municipal. Résultat de clôture 2015. Investissement + 338 871.78 €, Fonctionnement + 905 924.75 €

Abstention 3 / Adopté à la majorité

Suite page 6

## Suite de la page 5

**2016-11 Budget de la commune** / approbation du compte administratif 2015. Résultat de clôture 2015 : Investissement + 338 871.78 €, Fonctionnement + 905 924.75 €

Madame Licari ne prend pas part au vote. **Abstention 2 / Contre 1 / Adopté à la majorité**

**2016-12 Budget de la commune** / affectation du résultat. Il est proposé que les résultats 2015 fassent l'objet de l'affectation suivante au budget primitif 2016 de la commune : Excédent d'investissement reporté à hauteur de + 338 871.78 € (R 001), Excédent de fonctionnement reporté à hauteur de + 905 924.75 € (R 002). **Contre 1 / Adopté à la majorité**

**2016-13 Indemnité du receveur municipal 2016. Adopté à l'unanimité**  
Intervention de Mme Licari, en préambule aux délibérations relatives à la fiscalité 2016.

Il est proposé de diminuer le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères et d'augmenter, en proportion, le taux sur le foncier bâti. Cette opération sera neutre pour le contribuable et n'entraînera globalement aucune augmentation des impôts payés par les paradiouais. Elle permet d'anticiper le transfert de la compétence de la collecte des ordures ménagères, à la communauté de communes, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, et d'atténuer la perte de recette procurée jusqu'à ce jour à la commune, par la TOEM, et qui sera donc perçue, à compter de l'année prochaine, par la CCVBA.

**2016-14 Fiscalité 2016.** Il est proposé de fixer les taux d'imposition de l'année 2016 comme suit : le taux de la taxe d'habitation reste fixé à 10.41 %. Le taux de la taxe foncière pour le bâti est augmenté et porté à 14.90 %. Le taux de la taxe foncière pour le non bâti reste fixé à 39.58 %. **Contre 3 / Adopté à la majorité**

**2016-15 Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TOEM) /** taux 2016. Le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TOEM) est diminué et ramené à 4,70%. **Contre 3 / Adopté à la majorité**

**2016-16 Budget de la commune** / budget primitif 2016. Section de fonctionnement 2 538 794,75 €, Section d'investissement 3 142 335,28 €. **Contre 3 / Adopté à la majorité**

**2016-17 Subventions aux associations – 2016.** Associations culturelles 13 265 €. Crèche de Maussane-les-Alpilles 27 142 €. Centre aéré 18 093 €. Associations sportives 2 550 €. **Abstention 3 / Adopté à la majorité**

**2016-18 Sports /** Programmation des stages sportifs 2016. **Adopté à l'unanimité**

**2016-19 Archives communales /** Convention avec le CDG 13. **Adopté à l'unanimité**

### Conseil municipal du 24 mai 2016

Suite à la demande de Monsieur Lintz d'intégrer la commission finances, Madame le Maire confirme à l'assemblée que cette demande est acceptée.

### Délibérations

**2016-20 Gouvernance /** Charte de l'élu Local. Les élus locaux sont les membres des assemblées élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales, dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local.

Cette charte établit un cadre destiné à préciser les normes de comportement que les élus locaux doivent adopter dans l'exercice de leurs fonctions et que les citoyens sont en droit d'attendre de la part de leurs représentants. Le contenu de la charte se présente comme le rappel du droit en vigueur et des principes démocratiques que doivent respecter les élus investis de la confiance de leurs électeurs. **Contre 1 / Adopté à la majorité.**

**2016-21 Gouvernance /** Chartes des commissions municipales et extra-municipales.

Depuis 2014, le conseil municipal de la commune de Paradou a mis en place un certain nombre de commissions municipales. Si certaines sont obligatoires, comme la commission d'appel d'offres, la plupart restent facultatives et l'assemblée délibérante dispose d'une totale liberté pour les créer et fixer le nombre de ses membres. Il en est de même pour ce qui concerne les commissions extra-municipales, aujourd'hui très actives et très impliquées dans la vie de la commune. Il est aujourd'hui proposé au conseil de fixer, sous forme de charte, les règles de fonctionnement de ces commissions. **Adopté à l'unanimité.**

**2016-22 Intercommunalité /** Transfert de la compétence Eau potable à la Communauté de Communes Vallée des Baux Alpilles. M. Pulh ne prend pas part au vote en sa qualité de conseiller intéressé. **Adopté à la majorité.**

**2016-23 Finances /** Mairie provisoire / Rattachement des dépenses à la section d'investissement du budget de la commune. **Abstention 1 / Adopté à la majorité.**

**2016-24 Aménagement des espaces /** Mise en place de la signalétique. **Adopté à l'unanimité.**

**2016-25 Enfance /** Convention pour le Contrat Enfance Jeunes. **Adopté à l'unanimité.**

**2016-26 Domaine et patrimoine /** Autorisation de raccordement au réseau d'eau potable. M. Pulh ne prend pas part au vote en sa qualité de conseiller intéressé. **Adopté à la majorité.**

**2016-27 Ressources Humaines /** Mise à jour du tableau des emplois. Avancements de grade 2016. **Adopté à l'unanimité.**

## UNE CHARTE DE L'ÉLU LOCAL POUR LA COMMUNE DU PARADOU

Le maire, Pascale Licari a mis un point d'honneur à faire voter et signer la charte de l'Élu local lors du conseil municipal du 25 mai. Instaurée par la loi du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat, cette nouvelle charte entend rappeler et réaffirmer noir sur blanc les devoirs

d'**exemplarité** et d'**intégrité** qui incombent à un élu local lors de l'exercice de son mandat électoral. Plébiscitée par les élus de la majorité, elle n'a néanmoins pas fait l'unanimité ayant été rejetée par un conseiller d'opposition.



### CHARTRE DE L'ÉLU LOCAL

➤ L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité

➤ Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier

➤ L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote

➤ L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins

➤ Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions

➤ L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné

➤ Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions. » :

Le maire  
P. LICARI

J.M. THOUVENOT  
B. BLANCARD  
M. VANCAYSEELE  
M. LINTZ  
C. TESSIER  
J.P. CHAMPY

P. DUGUA  
J. CANTELE  
F. JOMAIN  
W. CAYZAC  
A. DUMAS  
C. BEDOT

P. DELLIEU  
M. NOSSEN  
B. VINCENTELLI  
J.D. SANTIN  
B. VENNIN

## POINT D'ÉTAPE AVRIL 2014 – JUIN 2016

En cohérence avec les engagements de campagne, il est mis un point d'honneur à ce que les projets de la commune se réalisent en toute transparence et avec la participation active de la population. Le jeudi 23 juin à 19h, s'est tenue une réunion publique où les élus sont venus à la rencontre des Paradounais. Mme Licari, maire du Paradou, a chargé chaque élu de présenter le travail de sa délégation : Missions, méthode de travail, avancement des projets, futur.

C'est à la salle polyvalente que l'équipe municipale a eu le plaisir le jeudi 23 juin d'inviter les paradounaises et paradounais à une réunion publique. Mme le maire avait à cœur de prendre ce rendez-vous avec les habitants, afin de rendre compte aux administrés du travail municipal réalisé à ce stade de son mandat et de présenter les chantiers à venir.

Au programme de cette présentation, un passage en revue de tous les dossiers en cours ou déjà achevés pour chaque délégation, pour lesquelles chaque élu référent a pu décrire ses actions, les expliciter, et évaluer leur impact en donnant son avis sur les améliorations éventuelles à apporter. Ainsi, ont pu être abordées les actions culturelles, éducatives et sportives de la commune, du repas aux seniors qui a remplacé les colis à domicile pour plus



de convivialité, en passant par le succès de la course Run'Alpilles, sans oublier toutes les manifestations culturelles telles que Jazz sous les platanes, la soirée irlandaise, ou encore la fête du village et les activités proposées par le centre aéré, rien n'a été laissé de côté. De même, il a été exposé point par point le coût des actions et le bilan général du budget municipal, ce qui a permis aux participants de prendre connaissance de la bonne gestion des finances et mieux comprendre la stratégie de maîtrise des dépenses et d'économie mise

en place par l'équipe municipale, malgré les importants chantiers en cours.

Au centre des discussions d'ailleurs, ces importants projets structurants de réaménagement du village, avec la rénovation de la mairie, la construction de la nouvelle école, le futur bistrot du village tant attendu, le complexe sportif, ou encore les nouveaux aménagements de voirie et le PLU dont le projet sera arrêté à l'automne... Sans faire l'impasse sur l'explication du retard pris pour la nouvelle numérotation postale du village, cette réunion avait pour but de dresser le bilan général, de présenter les perspectives futures et de répondre à toutes les

interrogations des paradounais concernant le vie quotidienne de la commune d'aujourd'hui, et pour l'avenir qui se dessine. (Toutes ces informations, l'agenda des nouveaux événements, les calendriers des travaux, les plans, etc., sont détaillés dans les présentes planches et sont consultables en mairie et sur le site internet).

Les plans des prochaines réalisations sont consultables

- Sur le site internet [www/mairie-du-paradou.fr](http://www/mairie-du-paradou.fr) > rubrique vivre
- En affichage dans le hall de la mairie jusqu'au déménagement de mi-juillet
- Sur demande à l'accueil de la mairie provisoire

## Budget

Benoît Vennin, adjoint



### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Au 31 décembre 2015, on note un résultat positif cumulé de 905 924 €.

- En dépenses :
  - Plusieurs contrats (crédit, assurance) ont été renégociés, des budgets redéployés et maîtrisés (culture, fêtes, communication, associations).
  - Le budget alloué à l'école passe à 50 € par enfant.
  - Le centre aéré, les activités périscolaires donnent lieu à des dépenses supplémentaires.
  - Evolution des frais de personnel.
- En recettes :
  - Les dotations de l'État ont diminué de 60 000 € sur les deux dernières années.
  - En revanche, les taxes de séjour sont passées de 14 000 € à 45 000 €

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Le contrat départemental signé en février 2015 financera l'ensemble de nos investissements sur la période 2015-2019 à hauteur de 80 % soit une enveloppe de 10 775 664 € hors taxes.

Pour l'année 2016 les dépenses inscrites au budget concernent :

- l'école maternelle
- la rénovation de la mairie
- le PLU
- les travaux de voirie notamment le carrefour St Roch
- les frais de maîtrise d'œuvre pour le centre sportif
- l'acquisition de véhicules électriques

### FISCALITÉ

Les taux d'imposition évoluent, suite au transfert de compétence du ramassage des ordures ménagères vers la CCVBA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

- Le taux de la taxe d'habitation est resté inchangé à 10,41 % (pour une moyenne de 11,96 % sur le territoire Baux/Alpilles)
- La taxe d'enlèvement des ordures ménagères représente une recette de plus de 250 000 € pour l'année 2016
- Les taux de l'impôt foncier et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ont été ajustés, l'un à la hausse, l'autre à la baisse pour prendre en compte

le transfert de compétence à la CCVBA du ramassage des ordures ménagères et préserver nos recettes.

Cette décision poursuit deux objectifs :

- préserver nos recettes à partir de 2017
- avoir une taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui corresponde à son coût réel

### Evolution des taux d'imposition – part communale

Taxes	2014	2015	2016
foncier non bâti	39.48	39.48	39.48
habitation	10.41	10.41	10.41
foncière	11.78	11.78	14.90
enlèvement des ordures ménagères	7.74	7.74	4.70

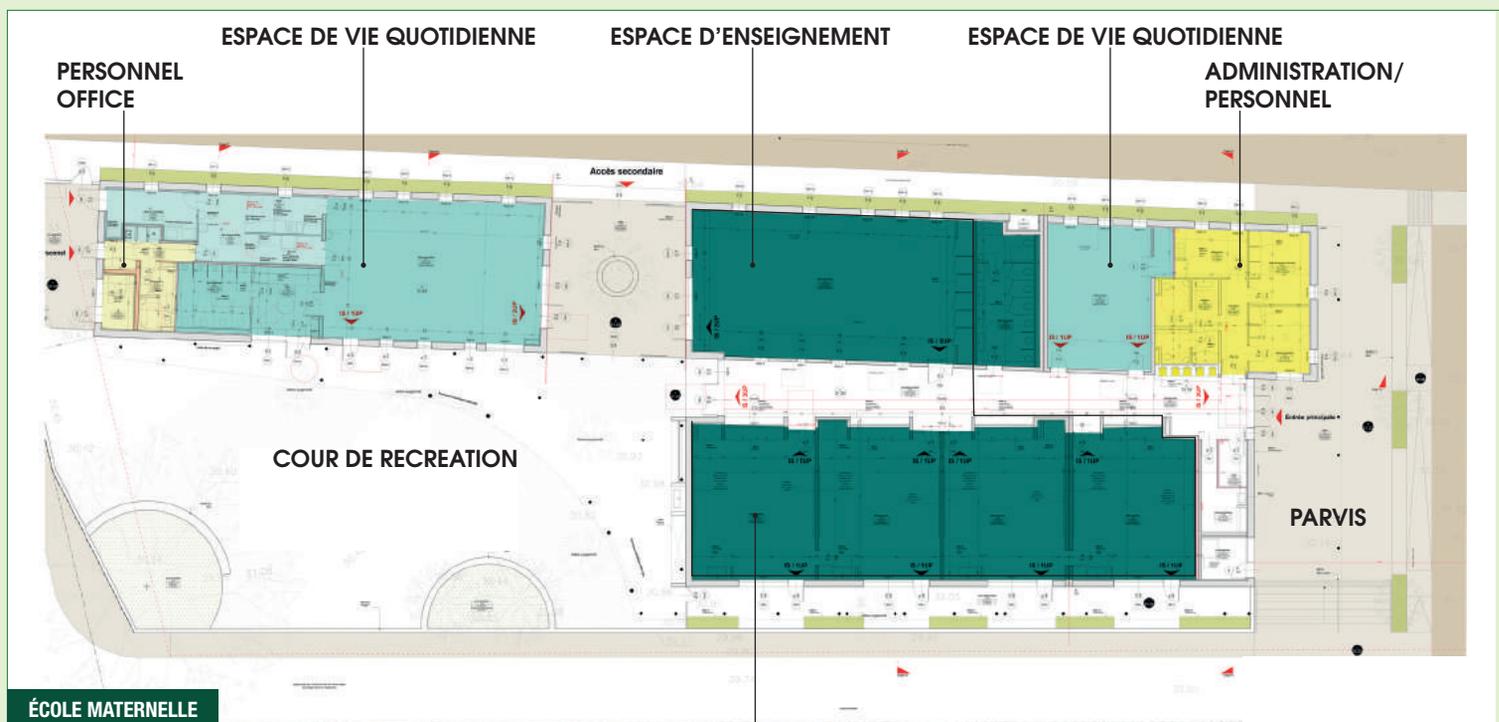
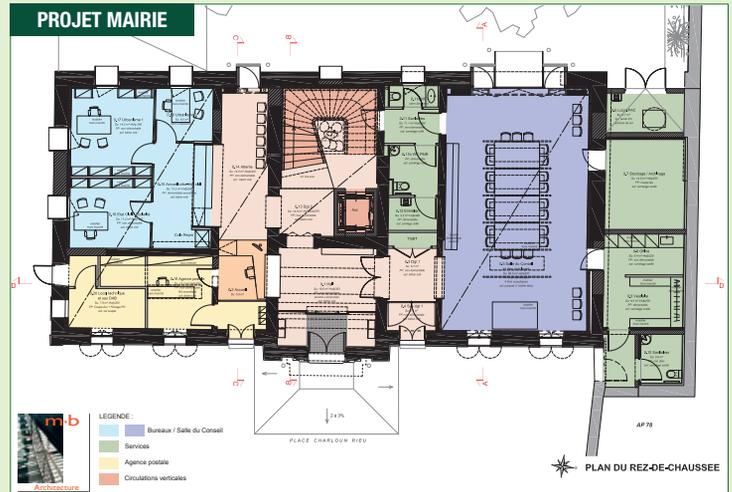
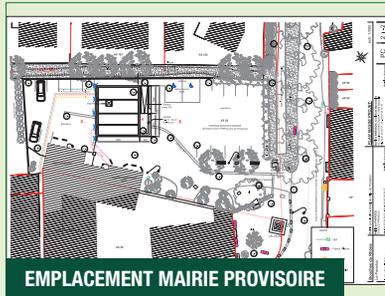
Les bases d'imposition qui permettent de calculer l'impôt foncier et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sont les mêmes et figurent sur le même avis d'imposition il n'y aura donc aucune conséquence fiscale au titre de l'année 2016 pour les propriétaires occupants.



## Travaux

Jean-Denis Santin, adjoint

- Dès 2014, des priorités ont été définies, les travaux ont fait l'objet d'une estimation prévisionnelle des coûts et un Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement a été élaboré.
- Une convention a été signée avec un Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement pour assistance aux projets ainsi qu'un partenariat avec le Parc Régional des Alpilles. Le coût estimé des travaux, soit 13 469 580 € HT est pris à 80% par le Département, signature de contrat en février 2015. A partir de là, les premières opérations ont été lancées et les équipes de maîtrise d'œuvre choisies pour l'école maternelle, la mairie (et mairie provisoire), le complexe sportif, l'aménagement de la voirie et des espaces publics.
- Un plan de circulation a été mis en place avec trois objectifs :
  - limiter le flux parasite des véhicules en transit,
  - favoriser une circulation plus sûre et plus sereine,
  - encourager les déplacements doux.
- Un diagnostic du réseau d'éclairage a été fait en vue de la modernisation des installations.
- Durant cette période (avril 2014- juin 2016), des chantiers annexes se sont déroulés : cheminement piéton pour accessibilité à l'école, installation d'une classe supplémentaire, éclairages et clôtures des tennis, zone piétonne et fleurissement sur la place Charloun Rieu, mobilier urbain, abri bus, programmation d'un agenda d'accessibilité aux espaces publics.
- Seront mis en chantier en 2016-2017 :
  - la réhabilitation d'un réseau d'éclairage public (vallée des Baux, Burlande)
  - l'installation d'une mairie provisoire, la réhabilitation de la mairie
  - le bistrot
  - la réhabilitation de l'église
  - les aménagements voirie : Belle Croix, St Roch, Castillon, Vallée des Baux, J. Bessat



## Éducation - Action sociale

**Brigitte Vincentelli, adjointe**



### L'ÉCOLE

- Il a été fait le choix de construire une école maternelle de 4 classes sur l'emplacement de l'ancienne.
- L'école primaire est dotée d'une 8<sup>e</sup> classe provisoire, deux personnes ont été engagées pour la garderie et la cantine.
- En 2015-2016, la commission des rythmes scolaires a mis en place 3 h d'activités, le jeudi après-midi avec des ateliers (jardinage, danse, théâtre, motricité) dirigés par des intervenants rémunérés, d'autres (artistiques, sportifs, culturels) par une bénévole ou du personnel municipal.
- L'Association « familles rurales » prendra la suite l'année prochaine et s'occupera également du centre aéré.
- Un plan éducatif de territoire sera élaboré, il ouvrira à

des aides financières de l'Etat. Les parents participeront à hauteur de 5 €/élève pour les 3 h, tarif dégressif suivant le nombre d'enfants inscrits par famille.

### LE CCAS

- Il est composé de 4 élus et de représentants de l'ADMR, l'UDAF, l'APF et des Restos du cœur. Un repas, pour les seniors, est organisé en décembre. Un colis est apporté aux personnes âgées ou handicapées qui ne peuvent participer à ce repas convivial.
- Une liste des personnes fragiles, à contacter en temps de canicule, a été dressée.
- De plus, une plaquette d'information, plus simple et plus complète, paraîtra cet été.
- Le CCAS collabore avec Entraide13 pour les animations en direction des seniors.

## Sport Associations

**Marc Vancayseele, adjoint**



### SPORTS

- La commission extra-municipale des sports est composée de 4 élus et 4 non-élus. Elle organise avec l'aide de 80 bénévoles la Run'Alpilles, une épreuve sportive qui rassemble de 350 à 400 coureurs et que parrainent plus de 30 partenaires.
- La réhabilitation des tennis a redynamisé le club autour d'un moniteur brevet d'Etat; le club propose une école de tennis pour adultes et enfants, des stages et engage une équipe en compétition.
- Des stages sportifs sont proposés pendant les vacances scolaires avec de multiples activités. Une centaine d'enfants en ont déjà profité. La commune prend en charge une partie des frais.
- Par ailleurs, les élèves du groupe scolaire bénéficient tout au long de l'année d'un programme d'animations sportives en collaboration avec les enseignants et l'aide des parents.

## Petite enfance

**Mélanie Nossen, conseillère**



- La mise en place de loisirs sans hébergement avec la fédération « familles rurales » concernera 43 familles et 54 enfants en juillet 2016.
- Un contrat d'objectif et de financement est signé entre le Maire et la CAF pour le développement d'une politique de l'enfance (0-17 ans).
- Les places en crèche sont doublées et il est envisagé

la création d'un Relais d'Assistants Maternelles pour 50 places.

- Pour améliorer la relation avec les parents, un logiciel Portail famille a été créé. Une commission extra-municipale va exister pour le péri-scolaire et on envisage de mettre en place un conseil municipal des jeunes.

## Patrimoine - Environnement

**Catherine Bedot, conseillère**



- La mission de cette délégation est de mettre en valeur le patrimoine, de le protéger et de le faire découvrir. Elle est aussi de veiller à préserver notre cadre de vie. Une commission extra-municipale est chargée de ce travail. Ainsi ont été organisées des « Journées du Patrimoine », « Un jour de la Nuit » ; des enfants ont planté des arbres, le collecteur de la Burlande a été nettoyé, des « écomousseurs » distribués. Une collaboration avec le PNRA est engagée.
- Cette commission reste vigilante sur les questions des incendies et des risques d'inondation. Elle veille à la création de milieux ouverts propices aux pâturages, s'occupe des problèmes de recyclage du papier, accompagne le SIVVB dans ses projets d'entretien du

canal des marais des Baux et réfléchit avec les élus de Maussane et des Baux à l'approvisionnement en eau de nos communes.

- Elle propose une formation aux personnels des services techniques pour tendre vers Zérophyto en 2017.
- La loi de juillet 2015 impose une nouvelle signalétique pour l'affichage publicitaire. Cette signalétique est choisie en suivant la charte du PNRA, avec l'accord des partenaires et des communes et sera mise en place par la société Picbois. Pris en charge par la commune, ces nouveaux panneaux seront financés à hauteur de 80 % dans le cadre du contrat départemental; les services de l'Etat procéderont à l'enlèvement des panneaux non conformes.

## Sécurité Signalisation

**Jean-Marie Thouvenot, conseiller**



- Après carence de l'entreprise choisie en 2015 et chargée de la numérotation postale et après nouvel appel d'offre infructueux, une convention est signée avec les services compétents de la Poste pour faire aboutir, fin 2016-début 2017, ce dossier.
- Une nouvelle signalisation horizontale et verticale a été installée, en collaboration avec la gendarmerie et le service des routes.
- Un policier municipal est en fonction deux matinées par semaine au Paradou.
- Une étude est en cours pour l'éventuelle implantation d'une vidéo surveillance dans le village.

## Fêtes et Traditions

William Cayzac, conseiller



- L'objectif de la commission « fêtes et traditions » est de proposer au moins une manifestation par mois, le pari est largement tenu, avec des soirées à thème (années 80 – soirée irlandaise), la fête de l'Europe, de la musique, des jeux et la Holi Party pour les jeunes.
- La fête du village, cette année, proposera encore des arènes mobiles pour le toro-piscine, les parcours des abrivados ont été modifiés pour le confort et la sécurité de tous. (Présence de la Croix Rouge et meilleur affichage)

- On envisage une fête du cheval, de nouvelles soirées à thème, et on attend vos suggestions.
  - Des illuminations ont ramené au village la féerie de Noël.
- Tout cela s'est fait avec une réelle maîtrise des coûts (-25% pour la fête du village / convention pour une participation financière des intervenants lors des fêtes).

## Culture

Jean-Paul Champy, conseiller



- Le choix de créer une délégation culture dans un village comme le Paradou souligne clairement l'importance donnée à cet aspect de la vie communale, parce que la culture c'est une manière de vivre ensemble, des moments de partage et d'émotions, c'est ce qui nous unit et nous distingue à la fois.
- Il s'agit, grâce notamment aux événements culturels, de retrouver « un esprit de village ».
- La programmation se veut éclectique et l'a été : concerts classiques, soirées jazz, country ou flamenco, théâtre de Boulevard ou grands textes classiques, expositions, festival d'art contemporain, journées littéraires, conférences...

- Tout cela s'est réalisé avec une maîtrise des coûts et un souci de la qualité. Les lieux susceptibles d'accueillir ces événements ont été utilisés au mieux, dans des métamorphoses parfois spectaculaires.

- Des moyens de communication nouveaux et modernes sont utilisés pour faire-savoir ; mais rien ne se fera sans la participation ni l'implication de la population.

- Il faut que les habitants du Paradou s'approprient ces rendez-vous en tant que spectateurs mais aussi en tant qu'acteurs. Il faut s'engager et agir, et que chacun donne de son talent et de son temps.

- Des associations oeuvrent dans ce sens : Terre des Baux, Cerveaux sans frontière, Es'cale, Association de neurologie. La commission culture, forte de 9 membres, conduit cette politique.

- La renaissance de notre bibliothèque est un exemple emblématique. Malgré un espace restreint et une implantation qui n'est pas des plus favorable, depuis plusieurs mois, autour de Catherine Palvadeau, des bénévoles font vivre et connaître la bibliothèque : « coups de pouce » en anglais, français et mathématiques, mises à jour et renouvellement du fonds, « troc du livre lu », réactivité accrue, écoute des lecteurs, équipement informatique, autant d'initiatives généreuses. Sans doute aura-t-on l'occasion d'entendre parler de ce lieu qui bientôt fêtera ses 20 ans !

- Il faut continuer sur cet élan, même si ce n'est pas toujours facile. Le « futur bistrot » ouvrira de nouvelles perspectives, comme lieu de rencontre et de culture.
- Nous cherchons en permanence de nouvelles idées, de nouveaux talents pour cette vie culturelle.

## Urbanisme

Aurélié Dumas, conseillère



- En 2014, un point de la situation est fait. Un P.A. de 42 lots fait l'objet d'un retrait administratif, une convention signée avec la SAFER permet une veille, un suivi de ventes de terres agricoles et une aide aux agriculteurs sur les droits de mutation lors d'acquisitions.
- Le service municipal « urbanisme » est restructuré, un architecte conseil CAUE reçoit et assiste les administrés. Les dossiers et les fins de chantiers sont désormais systématiquement contrôlés, les infractions relevées.
- L'objectif est de maîtriser le développement du village par une véritable politique en matière d'urbanisme.
- Cette politique passe par la mise en place d'un nou-

veau PLU. Cela se fait par étapes : choix d'un bureau d'études, mise en place d'un calendrier, diagnostic, concertation avec les habitants, ateliers citoyens, présentation PADD, débat en conseil municipal, mise en place d'un sursis à statuer, travail sur les OAP.

- Une commission (majorité/ opposition) élabore un cahier des charges avant appel à candidatures puis audition des candidats dans la perspective de l'ouverture du « bistrot » au Paradou.
- Une autre commission (majorité/opposition) a été constituée pour l'attribution des logements, propriétés de la municipalité, de préférence à un habitant du village.

## Communication - Administration

Béatrice Blancard, adjointe



### COMMUNICATION

- La commission communication, qui se réunit chaque semaine, est composée d'une élue et de 5 bénévoles non-élus. Elle a en charge, dans la transparence, de mettre à disposition de tous les informations de la vie municipale et de faire connaître le village. Pour cela, elle dispose actuellement des supports et moyens suivants : un bulletin municipal – un site internet – une page facebook – la presse locale – des panneaux d'affichages communaux (19 vitrines) – la diffusion dans les commerces.
- Un plan de village a été édité, d'un coût nul pour la municipalité.
- La commission est représentée dans diverses institutions, dont le PNRA.

- Le village interdit tout affichage sauvage.
- Pour l'avenir, la future Mairie et le futur « Bistrot » seront des relais efficaces d'informations.
- Le site internet s'ouvrira gratuitement à la communication concernant les corps de métiers et artisans installés sur son territoire.
- Un mailing sera mis en place pour des échanges plus nombreux et plus rapides.

### ADMINISTRATION

- Les services de la Mairie ont été réorganisés par la nouvelle DGS, Mme L'Ebrelléc, avec de nouveaux horaires et une ouverture le 1er samedi matin de chaque mois.
- Un standard téléphonique plus performant sera installé.

## JEUX JOUE AU PARADOU, 1<sup>RE</sup> EDITION

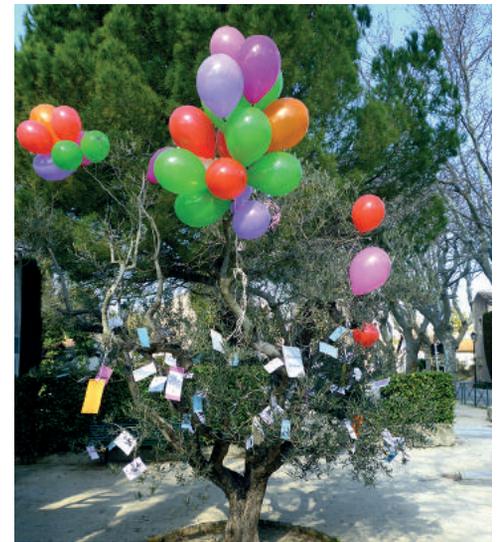
Le 5 mars, de 14 h jusqu'en soirée, petits et grands se sont retrouvés autour de jeux de tous pays et pour tous âges dans le seul but de s'amuser. Convié au Paradou, l'animateur Cyril Viala de l'association Martingale, à l'origine de la ludothèque d'Arles,

a fait découvrir ou retrouver le plaisir de jouer. Attablés, debout, allongés sur les tapis, les enfants, les parents, les grands-parents, et même les arrière-grands-parents se sont prêtés au jeu grâce aux conseils de Cyril et de Benoît.



Une centaine de personnes, venues du village et d'ailleurs, ont participé avec plaisir et entrain à cette première édition. L'Apep proposait des boissons. On pouvait ainsi se retrouver autour d'un café pour commenter les scores les plus élevés ! Cette belle journée fut riche en rencontres, en cris, frustrations et autres émotions... Elle s'est terminée dans la plus grande convivialité, chacun aidant aux rangements, et, de mémoire de Martingale, jamais pliage n'avait été aussi efficace !

A l'année prochaine !



## L'ARBRE AUX MOTS DE FEMMES

Il y a les mots qu'on laisse, il y a les mots qui restent ; battus par les vents, mouillés par la pluie, les signets accrochés à l'olivier du Caladat ont résisté. Ils ont résisté pour dire que « les droits de la femme », ce n'est pas un jour par an mais tout le temps.

Ce mardi 8 mars, Pascale Licari, les femmes du Paradou et d'ailleurs l'ont rappelé par un peu plus de 80 petits cartons, sur lesquels s'exprimaient librement leurs souhaits, leurs aspirations, leurs sentiments.

« L'arbre aux mots de femmes », plus qu'un symbole, est le rappel d'une réalité à ne jamais oublier.

## SPECTACLE TABLAO-FLAMENCO DU SAMEDI 12 MARS

*Tout était réuni pour une grande et belle soirée aux couleurs de l'Andalousie, sans doute une première au Paradou et un vrai défi.*



L'atelier d'arts plastiques de Sylvie Vennin, rejoint par les membres de Canto Cigalo, la commission culture, le personnel municipal, tous ont donné de leurs idées, de leur temps, de leur enthousiasme pour la réussite de cette fête sévillane et particulièrement pour transformer la salle polyvalente en un authentique cabaret andalou. La métamorphose a été saisissante. « Elysia » a proposé des plateaux de spécialités espagnoles, Dominique Valadier s'est appliqué à la préparation d'une sangria aux parfums subtils. La salle était comble, le public enthousiaste, conquis par l'énergie des artistes de la Compagnie Solea.

Maria Perez, élégante et lumineuse, Manuel, Justo, Jesús, Germain, Justine, Hanna, Cassandra, tous ont répondu avec leur cœur, avec leur corps aux applaudissements des spectateurs.

« Energias », ce sont les énergies flamboyantes et passionnées du spectacle qui dura près de deux heures. Les principaux « palos » du flamenco ont été chorégraphiés par Maria Perez et sa troupe, dans une envolée de sensations fortes. Ici, pas de folklorisme facile et commercial, mais une communion sincère dans l'esprit d'un flamenco à la fois moderne et pur. Un beau moment d'émotion et de poésie.

## COMMÉMORATION DU 8 MAI

Il y a 71 ans, l'Allemagne capitulait. Six longues années de combats, de massacres, de persécutions, six longues années qui ont plongé l'humanité dans l'horreur. Depuis plus de 70 ans, nous vivons en paix et en démocratie. La paix n'est pas un privilège acquis, c'est une œuvre au quotidien.

Le devoir de mémoire, le devoir de commémoration ont rassemblé dans le petit cimetière de notre village, ce dimanche là, nombreux Paradounais.

Un verre de l'amitié a ensuite été partagé sur la place Charloun-Rieu.



# Ça s'est passé au Paradou

## L'IRLANDE AU PARADOU, LE 23 AVRIL

*L'Irlande s'est installée pour un samedi soir au Paradou.*

C'est au son de la cornemuse et du violon que le village a vécu sa première soirée Irlandaise. Près de 300 personnes se sont retrouvées à partir de 20 h dans une ambiance festive. L'Irlande des ballades et des nostalgies, la belle Irlande de la tradition incarnée par le groupe «Souna Maí». L'Irlande des énergies et des bourrasques musicales

du groupe «Les Mullins». Et les pas de claquettes pour rappeler les danses de là-bas, exécutées par l'ensemble «Tap fit Studio». Pour agrémenter la soirée : galettes et crêpes pour les papilles, boissons pour la soif.

A l'année prochaine... en vert bien évidemment.



## MARCHÉ DE PROXIMITÉ

Dans la rue Jean Bessat, sous le soleil matinal, une bonne odeur de cuisine chatouillait les narines. Des parasols ponctuaient la place Charloun-Rieu de leurs couleurs dans une ambiance de petit marché provençal.

Samedi 7 mai, le matin, 17 stands offraient aux chalands : fromages, charcuterie, viandes, légumes, fruits, huile

d'olive, confitures, miel et douceur, quelques vins et bières de riz pour ravir les papilles, des bijoux, de la déco pour les yeux et un peu de littérature pour l'âme. On pouvait même repartir avec un olivier bio ou se régaler, sur place, de quelques artichauts barigoule, en beignets ou à la grecque. Ce nouveau petit marché de proximité appelle les suivants.

## HOLIPARTY, UNE PREMIÈRE HAUTE EN COULEURS

De la couleur, il y en avait dans l'air, sur le stade, dans les cheveux, mêlée aux fleurs, et sur les visages souriants des jeunes venus nombreux à ce premier rendez-vous.

Le principe de la Holi party est simple, les poudres colorées sont lancées dans les airs sur des temps forts appelés des «Holi times». 400 jeunes se sont ainsi retrouvés de 11 h à 18 h au son de la musique techno, sous les confettis,



La fête de la holi, appelée aussi fête des couleurs ou Phālgunotsava est une fête de l'hindouisme célébrée pour l'équinoxe de printemps. Le deuxième jour, les gens, vêtus de blanc, se jettent des pigments de couleurs. Les pigments ont une signification précise : le vert pour l'harmonie, l'orange pour l'optimisme, le bleu pour la vitalité et le rouge pour la joie et l'amour. À l'origine, Holi était ou est la dernière occasion de s'amuser avant la dure période de plantations. La fête était ou est célébrée depuis la nuit des temps en Inde du Nord. À la pleine lune, c'est la fête du printemps et de la fertilité, mais aussi un subtil mélange d'hindouisme et de représentations animistes.

les poudres et les goodies (masques, bouées, colliers de fleurs).

Aux platines trois DJ se sont succédés, DJ Bubu pour lancer la journée, DJ Sabatier pour réussir les Holi times et DJ Laurent Pepper pour assurer l'ambiance. La commission municipale des fêtes avait prévu des agents de sécurité, un stand information pour les jeunes, la Croix Rouge, des foodtrucks pour la res-

tauration, un bar. Un staff important de bénévoles a veillé au bon déroulement de la manifestation, qu'ils soient remerciés pour leur soutien sans faille. Les services de sécurité ont apprécié la politesse et le bon état d'esprit de tous ces jeunes du Paradou et des villages voisins. Une belle journée qui en appelle une autre. A suivre...

## FÊTE DES VOISINS

Près de 200 personnes, vendredi 27 mai au soir, pour la troisième édition consécutive de la «Fête des voisins» sur la place Charloun-Rieu.

Une soirée, dans la sympathie et le partage, une soirée dans l'esprit de village, simple et chaleureuse ; où on a pu échanger mots et mets, puis danser sur les rythmes swing et jazzy du groupe de musiciens, avec Jean-Philippe Rousselet à la batterie, Jean-Pierre Abed au piano-chant, Maieul Clairefond à la basse, Martial Reverdy au sax ténor-clarinette et Joëlle Gérante au chant. Bonne humeur et sourires pour tous.



## LA 2<sup>E</sup> ÉDITION DE LA RUN'ALPILLES REMPORTÉE PAR EVELYNE ERD ET ARNAUD FLORENT

*La course Run'Alpilles a remporté une nouvelle fois un vif succès avec 320 coureurs. De nombreux clubs ont répondu présents pour cette course.*



Cette course de 12.7 km essentiellement sur sentiers, traversait également les collines des communes des Baux et de Maussane. Avec 250 m de dénivellée et des endroits très techniques, le tracé a aussi donné l'occasion aux coureurs de découvrir les paysages magnifiques des Alpilles. C'est l'heure du départ donné par Pascale Licari, maire du Paradou. 48 min et 38 s plus tard Arnaud Florent de l'équipe «Team coin secret» arrive sur la pelouse du stade, suivi à 49 min et 33 s par Jean Philippe Maucourant habitant du Paradou et vainqueur de l'édition 2015, puis de Nicolas Gouttevin d'Aix-en-Provence en 50 min et 23 s.

Evelyne Erd remporte pour la deuxième fois consécutive la course féminine en 1h 02 min et 58 s.

A souligner, quelques attentions :

- En ce jour de fête des mères, le comité de course a offert une rose à toutes les dames.

- Les coureurs ont apprécié l'intervention bénévole de Colette, kiné du village.

Merci à l'équipe organisatrice et aux 80 bénévoles qui ont assuré le balisage du circuit, les inscriptions et les ravitaillements. Cette course magnifique, mais également difficile devient un rendez vous incontournable pour tous les coureurs de la région. Tous les résultats sont disponibles sur le site KMS.



### LISTE DES PARTENAIRES RUN'ALPILLES 2<sup>E</sup> ÉDITION

- **Coins Secrets** : location de vacances de charme et de prestige
- **Crédit Agricole Alpes Provence** : Caisse locale la Vallée des Baux
- **JBV Constructions** : Maçonnerie Générale, Rénovation, Charpente et Couverture, Terrassement
- **Rossi Licari Palmier Associés** : Société d'Expertise Comptable
- **Provelec Provence Electrotech** : Electricité/ Réseaux informatique/Automatisations Saint-Martin
- **Sport2000**, Arles
- **RS Cycles Vélo land** - ZA Fourchon Arles
- **Fashionoptic**, Opticien Maussane
- **Domaine Mejan** : Lodges design, chemin de Bourgeac Le Paradou
- **Blanchisserie/Pressing de la Vallée des Baux**, Maussane
- **La Petite France**, Restaurant Le Paradou
- **Pizza Catarina**, Le Paradou
- **Le Salon Nouvel Hair** coiffure mixte, Le Paradou
- **E.Leclerc**, Arles
- **Ets Jean Martin**, Maussane
- **Les Délices de l'Olivier**, Maussane
- **Le Bistrot du Paradou**, Restaurant, Le Paradou
- **Mas Sainte-Berthe**, les Baux-de-Provence
- **Mas de Gourgonnier**, Mouriès
- **Mas de la Dame**, les Baux-de-Provence
- **Le Moulin Saint-Michel**, Mouriès
- **Moulin Cornille** : Coopérative Oléicole de la Vallée des Baux
- **Le Petit Gourmand**, Boulangerie, Pâtisserie, Maussane
- **Le Golf Domaine de Manville**, Les Baux-de-Provence
- **SPAR Alimentation**, Le Paradou
- **Boucherie Michel**, Boucher-Charcuterie-Traiteur, Le Paradou
- **L'Elysia** charcuterie, Le Paradou
- **Cécilia Flor**, Fleuriste, Saint-Martin-de-Crau
- **Le Conseil Départemental**
- **Le Conseil Régional**

## LA FANFARE DE PFARRKIRCHEN AU PARADOU

Une méchante ondée n'a pas eu raison de la bonne humeur bavaroise et encore moins de la détermination du public paradou nais, le mercredi 18 mai. Alors, les parasols sont devenus des parapluies, le préau de l'ancienne école, la scène abritée pour 26 musiciens en costume traditionnel. Au programme de ce concert : les rythmes entraînants de Bavière et de Bohême, plus d'une heure d'évasion musicale.

Ça sentait bon la frite et la saucisse, la bière réchauffait les cœurs.

Les conditions si particulières de cette fin d'après-midi de printemps laisseront dans la mémoire des nombreux spectateurs le souvenir d'un moment chaleureux et cocasse.

Un grand merci à la fanfare de Pfarrkirchen et à celui qui les a conduits jusqu'à nous, M. Pascal Schweighofer.



# École - les enfants racontent



Une bataille de confettis multicolores à l'école du Paradou.

## LE CARNAVAL DE L'ÉCOLE

Le 26 avril 2016, les enfants de l'école du Paradou ont fêté Carnaval. À 14 h 15, les élèves, tous bien déguisés, se sont retrouvés dans la cour de l'élémentaire. Chaque classe, de la Petite section au CM2, a défilé, en musique, sous les applaudissements des camarades. Certains ont dansé et d'autres ont fait la farandole.

Ensuite, les confettis, offerts par l'APEP, ont été distribués. Les enfants avec les adultes de l'école ont alors fait une bataille très colorée.

Pour finir, tout ce petit monde a dégusté le goûter apporté par les parents. Un grand moment de joie et d'excitation!

*Les élèves de la classe de CE1*

## LES CE2 AU GOLF

Les élèves de la classe de CE2 de l'école du Paradou sont allés à vélo au domaine de Manville pour faire des séances de golf.

La classe a été partagée en deux groupes: l'un allait faire du golf pendant que l'autre faisait le parcours de santé et au bout d'une heure ils échangeaient. Le golf se joue avec un club ou un putter sur la pelouse ou le green. Les enfants ont même fait du practice.

Il y a deux parcours de santé différents. L'un est jaune et dure environ trente minutes; l'autre est bleu et dure environ quarante-cinq minutes. Nous avons fait le jaune.

*« On n'a pas l'habitude de pratiquer ce sport dans le cadre de l'école. C'est ce qui nous plaît! »*



## LES ARBRES FRUITIERS

Les arbres ont bien poussé. Certains ont déjà quelques fruits (abricotier, figuier). Il faudra des volontaires pour les arroser cet été afin qu'ils deviennent les arbres du partage pour de longues années.

*La classe de CP*



## AUTOUR DES NYMPHÉAS

Notre classe a participé à un projet sur l'eau, en partenariat avec le PNRA et l'association « Chemin Faisan ». Ce fut l'occasion pour nous de découvrir notre environnement avec un nouveau regard. Les sorties nous ont poussés à nous interroger sur l'utilisation de l'eau dans les Alpilles et dans le village du Paradou. Nous avons pu étudier la flore des environs et réaliser un herbier. L'observation des marques de la présence de l'eau domestique dans notre village, du château d'eau, de la station de pompage et de potabilisation nous ont permis de mieux comprendre le trajet de l'eau dans notre village et d'en réaliser une maquette. En prolongement de notre projet, nous avons travaillé en arts plastiques en partenariat avec la classe des PS/MS de Mme Plazy.

Autour des Nymphéas de Claude Monet : « L'eau dans tous ses états »

*La classe de CM2 de Mme Cali et Mme Collura*

Thème de l'eau travaillé par les PS/MS avec Maya de « Chemin Faisan » en quatre séances dont deux promenades dans le village puis en classe en liaison avec les élèves de CM2 qui sont venus dans notre classe par groupe de 6 créer des « œuvres plastiques » relatives au sujet.

*« Les très très grands sont venus dans notre classe pour faire des "Nymphéas", des poissons et un arbre bleu de l'eau, avec nous (les moyens) »*

## CHERCHEZ LA PETITE BÊTE...

Le matin du 19 avril 2016, nous sommes allés au théâtre de verdure avec Maya de l'association « chemin faisant ». Elle nous a appris plein de choses sur les petites bêtes. Nous avons pu les rechercher, les observer avec des loupes, leur construire des maisons, reconnaître

leur présence et connaître le nom de leurs familles. Et, l'après-midi, nous en avons cherchées dans le jardin de l'école et assemblé des éléments végétaux pour faire une fourmi. Encore un grand merci à Maya et aux parents accompagnateurs.

*Les élèves de Petite et Moyenne section*



## LES SORTIES DES CM1



### Sortie vélo à la caserne des pompiers

Nous sommes partis de l'école du Paradou à vélo jusqu'à la caserne des pompiers de Maussane. Nous l'avons visitée et nous avons vu les différents véhicules et le matériel.

### Sortie escalade

Nous sommes allés au site d'escalade des Tours de Castillon. Pour nous y rendre, nous y sommes allés à vélo. Nous avons appris à mettre l'équipement (boudrier et casque), à se déplacer comme des araignées et surtout à grimper sur la paroi. Pour grimper, il faut être assuré et on a appris à faire le nœud de 8. On s'est assuré entre nous : il y avait un assureur, une autre élève pour tenir l'assureur, et un contre-assureur. C'était génial !



### Le trajet de l'eau jusqu'à notre robinet

Lundi 9 mai, nous sommes sortis nous promener dans le village avec Mathias pour voir le trajet de l'eau dans notre village. Nous sommes allés voir la source de l'Arcoule et la station de pompage (qui sont cachés sous une butte de terre) près de la route des Baux. Nous avons suivi le chemin de l'eau et nous avons appris que le réservoir d'eau (ou château d'eau) est caché sous une colline pour être protégé, car l'eau à l'intérieur est précieuse. Ensuite des tuyaux apportent

l'eau dans les maisons. Mathias nous a aussi appris ce que devenait l'eau sale de nos maisons : elle est récupérée par la station d'épuration. Nous devrions aller la voir avant la fin de l'année.



## MOTS D'ENFANTS DE PS/MS

Lors du projet recyclage mené en collaboration avec Mme Manceron de Sud environnement sur cinq séances.

« Beh !!!! on a recyclé les canettes avec Nathalie pour les Papas !!! »  
(Hugo)

« Nathalie, elle nous a expliqué :  
- La poubelle verte, c'est pour les verres,  
- La poubelle bleue, c'est pour le papier,  
- La poubelle jaune, pour le carton et  
- La noire pour le R.E.S.T »  
(Léana)



## LES GS AU TENNIS

Petite découverte du tennis pour les Grandes sections de Maternelle avec Dorothee Martin.

« Il y avait des petits ateliers fallait tenir la raquette en équilibre en passant sous ou sur des barres, aller vite, sauter, mais moi j'ai préféré pousser la balle avec la raquette sur le parcours »

« Après, c'était trop bien d'avoir une raquette comme les grands à la télé mais quand même c'est dur de taper dans la balle. »

« Moi j'adore quand la balle elle partait de l'autre côté du filet et même dans le terrain à côté ! »

« À la fin, on a même fait un grand jeu de pirate et c'était trop bien car on devait lancer les balles sur la maîtresse et Nadine, mais le mieux c'est quand on posait pour les photos et que la maîtresse nous a arrosés. »

## LES CE2 RENCONTRENT M<sup>ME</sup> LE MAIRE ET VISITENT LA MAIRIE DU PARADOU

Mardi 23 février 2016, 23 élèves de la classe de CE 2 du village accompagnés par leur professeur, madame Berton, ont rencontré en mairie Pascale Licari et visité les lieux.

le fauteuil du maire. Les enfants ont regagné l'école avec la signature de madame le maire dans leurs cahiers d'écoliers. Séance d'autographe acceptée avec plaisir par Pascale Licari. Un beau moment citoyen.

Madame le maire leur a proposé une petite révision des symboles de la République - drapeau de La France, Marianne, le portrait du président de la République, l'écharpe du maire. On a échangé sur la devise : « Liberté, Égalité, Fraternité » et sur la langue française. Les enfants l'ont interrogée sur le rôle d'un maire, d'un conseil municipal, sur le déroulement d'une élection et, curieux, ils ont même voulu connaître ses motivations. La visite de la mairie laissera quelques souvenirs à conter. Ce n'est pas sans fierté que les enfants prirent place sur



## CONSERVATION DU PATRIMOINE

Les vestiges romains du collecteur des eaux de l'aqueduc et le pont romain de la Burlande sont classés aux monuments historiques. Ils font partie du patrimoine archéologique du Paradou. Des roseaux, arbustes et autres végétaux se développent là et font éclater les joints.

Le 3 avril, une équipe de 10 personnes sous la houlette d'Otello Badan, et avec l'autorisation du propriétaire, a nettoyé le canal, le pont et les abords du collecteur. Ce travail, organisé par la commission extramunicipale « patrimoine environnement » assistée par deux associations : « Les amis de la Burlande » et « Terres

des Baux, d'hier à aujourd'hui », permettra la conservation des vestiges. La pluie est venue perturber la matinée. Un second rendez-vous permettra de parfaire cette remise en état et rendra le site lisible.



## A L'ÉGLISE DU VILLAGE

La grande nef de notre église date de 1894 et depuis, la voûte n'avait jamais été débarrassée de la poussière et surtout des toiles d'araignée noircies par les émissions du chauffage et la fumée des cierges. Le 3 mai, la propreté initiale

a été retrouvée grâce à une entreprise arlésienne spécialisée et ... à la générosité des fidèles. C'est, qu'accéder à 10 mètres de haut, perché sur une échelle en maniant une tête de loup télescopique, exige des spécialistes rompus à ces acrobaties.

La seule mauvaise surprise fut de constater, à la fin de l'opération, que la poussière blanche tombée des murs et dispersée par le courant de mistral, recouvrait tout le sol et le mobilier de l'église ! On aurait pu y penser avant ! Mais, forts de cette expérience... Rendez-vous en mai 2138 !

Le bilan est très satisfaisant : les toiles d'araignée ont disparu et les murs ont retrouvé leur clarté. Il ne reste plus qu'à dissimuler les tubes fluorescents pour que le plafond de notre église cesse de ressembler à un supermarché.



## UN NOUVEAU SITE DU PNRA DÉDIÉ À L'EAU

Le site internet « La culture de l'eau dans les Alpilles » permet d'obtenir de nombreuses informations sur l'eau dans les Alpilles et les différentes formes sous lesquelles on la rencontre au quotidien. L'objectif est de sensibiliser le public à la culture de l'eau.

Il rappelle également le rôle du citoyen vis-à-vis de cette ressource, que ce soit au niveau du comportement à adopter pour ne pas la gaspiller ou des obligations de chacun pour ne



pas entraver sa circulation et la partager.

Cet outil vient renforcer l'action du Parc dans ses missions sur l'eau, notamment en matière d'économie d'eau, préoccupation grandissante sur ce territoire dans le contexte actuel de changement climatique.

Le site internet développe : l'histoire, l'irrigation, le drainage des terres, l'utilisation de l'eau et ses acteurs

[www.leaudealpillles.com](http://www.leaudealpillles.com)

## MOI, ENFANT AU PARADOU

C'est l'été, les vacances et je m'ennuie un peu. Tout est très grand, très sombre, paraît-il dangereux ou pas pour les petites filles. Les grandes personnes sont des vieilles dames, dont l'une, ma grand-mère, est sévère. Elle dit que nous allons tuer ou ruiner nos parents si ça continue comme ça.

Par bonheur, il y a Madeleine, qui vient régulièrement, qui s'écrie : « Moun dio, moun dio ! » en levant les bras, les mains aux doigts déformés devant le visage et qui dit que je suis « une belle pitchounette » et qui ne me gronde jamais. Madeleine me raconte de merveilleuses histoires, toujours les mêmes et dont je ne me lasse pas, celles de ces vieilles dames mais du temps où elles étaient jeunes, belles, élégantes, coquettes, parées de dentelles, de robes longues et de chapeaux immenses garnis de plumes aux rémiges légèrement frisées. Et comme il y a beaucoup de photos devenues avec le temps de couleur sépia et même quelques portraits encadrés de ces « demoiselles » ainsi que de leurs frères qu'elles avaient nombreux, j'ai parfaitement appris à les identifier bien qu'elles ne ressemblent pas du tout aux vieilles dames d'aujourd'hui. Les photos les montrent sous les mêmes platanes, assises sur les mêmes bancs dont la peinture écaillée me pique le derrière. Mais, moi, je suis une petite fille, mes robes sont très courtes et mes jambes nues.

Et Madeleine me raconte et me raconte et j'écoute, admirative et fascinée, les belles histoires de Valentine et de Gabrielle, de Jeanne et de Mathilde, et même de Marie, la femme de Robert, et aussi celles de mes tantes, Zizette ou Babeth. Mais, pas de ma grand-mère. C'est une sainte femme.

Et puis, il y a Ginette. Ginette qui montait à cheval en amazone, Ginette qui fumait des cigarettes à bout doré, Ginette qui aimait beaucoup les beaux officiers en garnison à Tarascon, Ginette qui n'était pas la plus jolie mais qui avait des yeux langoureux irrésistibles. Ginette ?

Ne me parlez pas de Ginette, dit ma grand-mère, une honte, une aventurière ! L'aventure pour moi, c'est enfin d'avoir une bicyclette. Je l'ai appelée Ginette. Après avoir épuisé toutes les figures possibles en tournant autour de tous les platanes de la cour, j'obtiens l'autorisation de pouvoir aller, à bicyclette, d'abord jusqu'à la maison de Madeleine, - aujourd'hui

le Mas de la Gare – la deuxième sur la droite en descendant – et bientôt jusqu'à l'église. Ma grand-mère va tous les jours à l'église. À pied.

Et aller jusque devant l'église, c'est aller au village. Au village du Paradou (...). C'est aussi évidemment désobéir et aller sur la route, la vraie, celle qui traverse le village, celle de tous les dangers et de tous les passages, celle qui va d'un côté à Maussane et de l'autre à Fontvieille.

« Tu ne vas pas sur la route ! » A bicyclette, avec Ginette, je roule cheveux au vent, au vent de la liberté, dans la descente, à toute allure. C'est grisant. Et comme il n'est pas nécessaire de pédaler, je glisse ma jambe droite par dessus la gauche et tout le monde va croire que je monte en amazone. Comme Ginette. Je file ainsi sans m'arrêter devant chez Madeleine pour que Charloun, le mari de Madeleine, me voit le dos droit comme une cavalière. Seulement, devant le mas Desvignes, il n'y a plus assez de pente, il faut pédaler. Et ne pas passer devant l'église jambes croisées. Ce n'est pas convenable de croiser les jambes, dit ma grand-mère.

Peu à peu, mine de rien, je pédale allégrement sur la route, au ras des platanes, accompagnée d'un bruit pétaradant qui, j'en suis sûre, persuade tous les riverains que je me déplace en vélomoteur.

Mais, alors, pourquoi pédales-tu si vite m'a demandé Charloun d'un air fin. À lui, je l'avoue, il promet de garder le secret : j'ai accroché à l'aide d'une pince à linge une de ces cartes postales cartonnées qui pétarade au passage de chaque rayon de la roue arrière. Ginette et moi avons des ailes et dépassons à vive allure les paisibles piétons, sans même leur jeter un regard.

Alors, le jour où l'on m'a offert un petit paquet de cigarettes en chocolat, le comble de l'émancipation fut d'aller pédaler sur la route, lâchant d'une main le guidon et faisant mine de fumer en aspirant de la façon la plus ostentatoire tout en fermant les yeux de volupté. Comme Ginette.

Seuls, Charloun et Madeleine ont su comment cela s'est terminé. Madeleine, séchant mes larmes et mes égratignures et Charloun redressant le guidon de la pauvre bicyclette. On n'a rien dit à ma grand-mère.

Avec l'été et les vacances, ainsi finirent mes explorations enfantines du Paradou.

H.RC

## LES RÈGLES D'ACCÈS DU PUBLIC AUX MASSIFS FORESTIERS EN SAISON ESTIVALE CHANGENT EN 2016

(Arrêté préfectoral n°13-2016-02-03-003)

Il est de la responsabilité de chacun, habitant et visiteur, de respecter les consignes délivrées par les autorités, Préfecture en tête, pour une protection optimale des espaces boisés, des biens et des personnes et une préservation durable de nos magnifiques paysages.

L'accès, la circulation et le stationnement des véhicules à moteur (sauf sur les voies ouvertes à la circulation publique) sont interdits toute l'année.

Les Alpilles attirent beaucoup d'adeptes d'activités de pleine nature comme la randonnée pédestre, équestre ou le VTT et rassemblent un réseau de chemins et de sentiers très étendu.

Pour votre sécurité, la fréquentation dans le massif des Alpilles, comme pour tous les massifs forestiers du département, est réglementée par la Préfecture des Bouches-du-Rhône, pendant la saison la plus chaude, afin de limiter le risque incendie, principale menace de ces espaces naturels vulnérables.

### Ce qu'il faut retenir pour 2016 :

- L'accès au massif est réglementé pendant 4 mois, du 1er juin au 30 septembre.
- Un code tricolore (orange, rouge, noir) pour identifier les niveaux de danger météorologique d'incendie et les conditions de présence du public :

DANGER MÉTÉOROLOGIQUE D'INCENDIE	NIVEAU DE DANGER FEU DE FORÊT	CONDITIONS DE PRÉSENCE DU PUBLIC DANS LES MASSIFS FORESTIERS
Risque faible à modéré	<b>ORANGE</b>	Autorisé
Risque sévère	<b>ROUGE</b>	Autorisé* (nouveau en 2016)
Risque très sévère, exceptionnel	<b>NOIR</b>	Interdit

\* Anciennement réglementé « accessible de 6 h 00 à 11 h 00 », la fréquentation des massifs forestiers les jours classés rouge « danger feu de forêt sévère », est autorisée toute la journée à partir de 2016.

**Seuls les jours classés noir (risque très sévère, exceptionnel) sont interdits à toute présence.**

En résumé, du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre 2016 :

- Les jours classés « orange » ou « rouge » : je peux me rendre toute la journée dans le massif forestier des Alpilles.
- Les jours classés « noir » : je n'ai pas l'autorisation de me rendre dans le massif forestier des Alpilles.

### Comment s'informer du niveau de danger feu de forêt ?

L'information est disponible :

- La veille à partir de 18h
  - sur le site de la préfecture des Bouches-du-Rhône ([www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr))
  - sur le serveur vocal au 0811 20 13 13
  - sur l'application MyProvence Balade.

L'information est valable pour la journée du lendemain sauf circonstance exceptionnelle rare et validée par le préfet.

- Au standard du Parc naturel régional des Alpilles tous les matins à partir de 9 h, du lundi au vendredi, au 04 90 54 24 10
- auprès des communes et des offices de tourisme du territoire

## DEVENIR SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE, C'EST SIMPLE !

La sécurité incendie et sanitaire pour les communes de la Vallée des Baux (Le Paradou, Les Baux-de-Provence, Maussane-les-Alpilles, Mouriès) est dévolue au Centre de Secours Vallée des Baux implanté à Maussane-les-Alpilles, quartier Roquerousse.

Chaque jour, 24h/24, les sapeurs-pompiers volontaires, issus d'horizons professionnels très différents, se relaient



pour assurer les différentes interventions de votre secteur d'habitation.

Le Centre de Secours Vallée des Baux est constamment en quête de Sapeur-Pompier Volontaire pour rejoindre et compléter ses rangs. Pourquoi pas vous ?

### Devenir Sapeur-Pompier Volontaire, c'est simple !

Vous êtes un homme, une femme, vous êtes âgé(e) de 18 à 55 ans, vous êtes disponible quelques heures par mois, vous êtes dynamique, vous avez l'esprit d'équipe, l'engagement citoyen est votre motivation. Sapeur-Pompier Volontaire, c'est pour vous !

Renseignements : 04 90 54 44 34

## PRISE DE COMMANDEMENT DU LIEUTENANT ANNE-MARIE Ayme

C'est sur la place de la mairie de Maussane-les-Alpilles, et non dans la cour de la caserne, que s'est déroulée samedi 14 mai la prise de commandement du centre de secours de la Vallée des Baux par le lieutenant Anne-Marie Ayme.

Le Centre de Secours assure la sécurité des personnes, des biens et de l'environnement sur les communes de Mouriès,

Maussane-les-Alpilles, Le Paradou et les Baux-de-Provence.

De nombreuses personnes, dont trois élus du Paradou, représentaient les autorités civiles et militaires.

Enseignante, Anne-Marie Ayme est la première femme nommée au commandement du Centre de Secours.

Son équipe est constituée de 35 sapeurs-pompiers volontaires, hommes et femmes de 18 à 55 ans.



## PRÉSIDENTE DU RÉSEAU DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Il existe 51 Parcs naturels régionaux en France qui représentent plus de 4 300 communes, 4 millions d'habitants, 8,7 millions d'hectares, soit 15 % du territoire. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur compte sept Parcs naturels régionaux : les Alpilles, les Baronnies provençales (en partie sur Auvergne-Rhône-Alpes), la Camargue, le Luberon, les Préalpes

d'Azur, le Queyras et le Verdon, ainsi que les deux projets de Parc naturels régionaux sur la Saint-Baume et le Ventoux. Ils représentent 30 % du territoire régional et rassemblent 300 communes.

Mme Henriette Martinez a été élue présidente du réseau des Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur, association créée en fin d'année 2015.

## LE CLUB DES SENIORS

Le club Canto Cigalo ES13 dépasse les 60 adhérents, un vrai dynamisme s'est créé entre la gymnastique, la randonnée, les arts plastiques, la pétanque et les jeux de société.

Pour cette saison un programme a été proposé :

- une journée pour fêter la nouvelle année, un repas avec la galette des rois et un loto,
- plusieurs sorties à l'Étang des Aulnes, domaine du Conseil Départemental,
- vendredi 6 mai une sortie du groupe randonnée,
- vendredi 20 mai une journée à Marseille, navette de l'Estaque au vieux port, petit train pour se rendre à notre Dame de la garde, restaurant sur le port, visite de l'exposition Picasso au Mucem et pour certains les Docks ou autres,



- lundi 6 juin exposition des œuvres de l'atelier arts plastiques à l'étang des Aulnes,
- vendredi 24 juin une journée champêtre au complexe sportif avec concours de boules.

L'enthousiasme de chacun et la superbe ambiance de notre club nous incitent à élaborer pour l'année prochaine un programme plus ambitieux.

Vous pouvez nous rejoindre :

une plaquette est disponible à l'accueil de la mairie ou à l'adresse [m.vancayseele@mairie-du-paradou.fr](mailto:m.vancayseele@mairie-du-paradou.fr)

## AIDE PSYCHOLOGIQUE AUX AIDANTS : DU RÉPIT, DE L'ÉCOUTE ET BEAUCOUP D'HUMANITÉ

Douze pour cent des aidants meurent avant la personne aidée !

Invitée par Cerveaux Sans Frontières et son président Guy Lesoeurs, l'association A3 « Aide Aux Aidants Arles-Camargue » a, le 20 mai au Paradou, participé à une conférence-table-ronde, devant un auditoire très impliqué de plus de 50 personnes.

Le dévouement et la souffrance des aidants dits naturels ont été soulignés. Ces derniers subissent une pression psychologique et physique pouvant conduire au burn-out ; on les retrouve fréquemment en consultation de psychothérapie. La discussion a permis des témoignages et a aussi dénoncé le manque de moyens financiers et de structures pour soulager concrètement l'aidant et lui accorder un statut reconnu.

Les aidants peuvent s'adresser à A3 Aides aux Aidants Arles-Camargue, Hôpital L. Imbert, Arles  
Tél : 07 77 28 85 65 et [www.association-A3.com](http://www.association-A3.com).

## JOURNÉE « POLAR AU PARADOU »

« Terres des Baux, d'hier à aujourd'hui » avec le soutien de la municipalité a organisé la deuxième édition de « Polar au Paradou »

Ils traversèrent le village. Seules les premières hirondelles rompaient le silence de leurs cris stridents. Ils étaient cinq à les attendre. Cinq qui guettaient leur arrivée et allaient fouiller dans leurs pensées... Le lieu



du rendez-vous se rapprochait. Ils n'avaient pour seule arme... qu'un stylo.

L'association a reçu 35 écrivains en herbe pour une belle matinée d'écriture individuelle, par deux, par trois dans des ateliers conduits par l'un des cinq auteurs invités : Florence Bremier, Laurence Biberfeld, Gilles Del Pappas, René Frégni et Maurice Gouiran. Les textes seront rassemblés comme en 2015 dans un recueil consultable à la bibliothèque. Les écrivains du jour et les auteurs ont ensuite partagé un repas convivial, sympathique et bruisant de bavardages. Le café pris, la salle est redevenue un lieu de conférence. Les auteurs ont dédicacé leurs ouvrages avant d'animer une conférence/débat sur leur façon d'écrire et le cheminement jusqu'à leur dernière publication. L'écriture, les mots, la société ont été au cœur des débats. Ils se sont prêtés aussi au jeu des questions réponses d'une salle séduite. En fin de journée, les visages inquiets du matin resplendissaient. La troisième édition est déjà sur les rails.

## EXPOSITION D'ES'CALE

La 14<sup>e</sup> édition d'Es'cale s'est tenue du 5 au 8 mai dernier dans la salle polyvalente. Elle a regroupé 16 artistes des Arts et des Lettres qui ont présenté leurs dernières créations et ont largement échangé avec le public. La clôture de l'exposition, elle, a été animée par un souffle de fraîcheur grâce aux enfants de la classe de CM1 de l'école. Leur exposition de dessins a été couronnée par une remise de cadeaux : deux grandes toiles et des tubes de couleurs qui vont leur permettre de finaliser un projet lors de séances encadrées par Jean Mondin, artiste d'Es'cale. Une implica-



tion de l'association qui se manifeste aussi par le don à l'école de deux ordinateurs et par des cours de retouche photo assurés par son président, Alain Cavenago.

## LES JOURNÉES BOUDOURESQUES DE NEUROLOGIE

Vendredi 3 juin, le Dr Hervé Guinot a révélé un Hergé inédit et a ouvert un nouvel album : « Tintin au pays des neurologues ».

En détournant quelques titres connus, « Tintin en Amnésique », « Tintin et le temple du Sommeil » ou encore « Les hasards de la raison », parodie des « cigares du pharaon », il a fait connaître un Hergé scrupuleux qui anticipe parfois les découvertes cliniques les plus récentes sur le sommeil, l'amnésie, l'hypnose ou l'encéphalite léthargique. Un univers où on a pu croiser des figures célèbres de la médecine comme J-M Charcot, G de la Tourette ou C von Economo.

Samedi 4 juin, en suivant la flèche de Zénon, le stoi-

cien, de « Pierrot le fou » de Godard à la diva Callas, le docteur Benoît Kullmann a guidé l'assistance sur le chemin érudit et pourtant si clair du « sens de la voix ». C'était passionnant d'aller pas à pas à la découverte du 7<sup>e</sup> sens des stoïciens, du rapport entre la voix et le souffle, du triangle rhétorique de la mélodie du langage : « Quand dire, c'est faire ».

Une expérience enrichissante, un public nombreux et conquis par les remarquables exposés des docteurs Guinot et Kullmann.

## FORUM DES ASSOCIATIONS

Le Forum des Associations nouvelle formule se tiendra le samedi 10 septembre 2016 :

- le matin pour toutes les associations sportives culturelles et sociales de 10 h à 12 h à la salle polyvalente,

- l'après midi de 14 h à 16 h au complexe sportif pour la pratique des activités sportives.

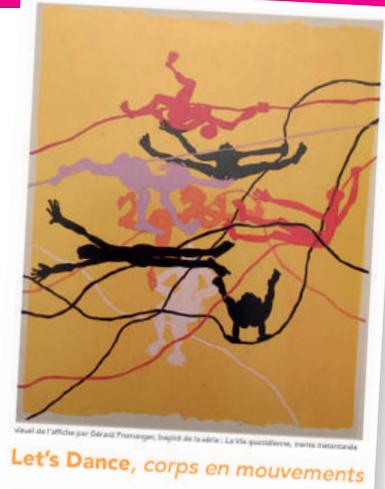
Changement : L'Amaranthe n'est plus en fonctionnement. Pro dance est remplacé par LM DANSER

## FESTIVAL INTERNATIONAL D'ART CONTEMPORAIN ALPILLES PROVENCE : A-PART

**D**u dimanche 17 juillet au samedi 27 août 2016, le festival a-part revient dans les Alpilles pour la septième année consécutive et la troisième au Paradou. L'inauguration aura lieu au Paradou en présence des artistes le jeudi 21 juillet. C'est Let's Dance, corps en mouvements aux Baux-de-Provence, au Paradou, à Saint-Rémy-de-Provence, Tarascon et Saint Etienne-du-Grès.

- Une semaine d'ouvertures en tous lieux et en présence des artistes.
- 31 propositions d'artistes contemporains venus des quatre coins du globe.

Axé autour de la danse, la gestuelle, et tous corps en mouvements, l'édition 2016 présente des œuvres, parfois inédites, d'artistes plasticiens contemporains en divers lieux publics du Paradou comme dans les autres villages (lieux publics et privés) participants voisins. Comme pour chaque édition de ce festival d'art contemporain les artistes seront présents pour des rencontres, des échanges, et des interactions avec le public, aux différents événements produits dans le cadre du festival, de son ouverture à sa clôture. Programme détaillé sur le site [www.festival-apart.org](http://www.festival-apart.org) - début du mois de juillet.



## FÊTE DU VILLAGE

*Elle se déroulera le premier week-end de septembre.  
Le planning prévisionnel peut être soumis à modifications.*

### Vendredi 2 septembre :

**18 h Abrivado**, route de St Roch / route de Belle Croix  
**19 h – 24 h Apéritif** avec animation musicale, bar, et bal avec l'orchestre Dany Gray - place Charloun-Rieu  
**Samedi 3 septembre :**  
**7 h – 13 h Vide greniers** - route de St Roch et parking des écoles  
**11 h Abrivado des enfants** avec poney du Mas de Laudun - avenue Jean Bessat  
**12 h Danse folklorique de balèti** (bal folk) - place Charloun-Rieu  
**15 h Concours de pétanque** - parking des écoles  
**18 h Abrivado**, route de St Roch / route de Belle Croix  
**19 h Apéritif** avec animation musicale, bar - place Charloun-Rieu  
**21 h – 2 h Bal avec l'orchestre Dany Gray** - place Charloun-Rieu

### Dimanche 4 septembre :

**9 h Petit-déjeuner** (offert par la mairie)- complexe sportif  
**11 h 30 Abrivado**, route de St Roch / route de Belle Croix  
**12 h 30 Apéritif** avec animation par la Peña « La Gardounenque » - Place Charloun-Rieu  
**13 h 30 Repas** (Paella – ticket à la mairie) - Place Charloun-Rieu  
**16 h Arène mobile pour un taureau-piscine** avec la Manade Agu Animation musicale avec la Peña « La Gardounenque » - parking des écoles  
**18 h – 22 h Apéritif dansant** avec animation par la Peña « La Gardounenque » - Place Charloun-Rieu  
 Durant les festivités : Place Charloun-Rieu, Bar l'Eden - Restauration (sauf dimanche midi)  
 Parking de l'Abbé Paulet - manèges (gratuit pour les enfants), forains

## LES AMIS DE CHARLOUN RIEU FÊTERONT LES 170 ANS DE SA NAISSANCE LE 8 ET 9 OCTOBRE 2016

**C**harloun Rieu est né le 1<sup>er</sup> novembre 1846 au Paradou. Il décèdera accidentellement le 11 janvier 1924 au Mas d'Auge à Fontvieille. Cette année, les « Amis de Charloun » célébreront les 170 ans de sa naissance en même temps que les 70 ans de l'association.

Charloun Rieu, homme de la Terre, a trimé en exerçant divers métiers, depuis les Alpilles, en passant par la Crau, la Camargue. Il a donné un témoignage précis de son terroir. Son regard affuté lui a permis d'écrire des chansons, des poèmes qui perdurent et sa notoriété reste toujours vive.

Ses quatrains sont bien présents sur le village, à la mairie, au cimetière, au Monument aux Morts, devant l'église, sur la route de l'Arcoule et place du Caladat. Le but de l'Association est de promouvoir, protéger le nom de Charloun Rieu, ses écrits ainsi que le patrimoine et la langue provençale.

### Au programme

**Le samedi 8 octobre**, dès 15 h, salle polyvalente  
 - Exposition de photos par Paul Wanko  
 - Deux pièces de théâtre : « Lis Amatour Mourièsen » et « Lou Pountin Pantalouïous » de Monteux  
 - Une conférence de Jean Bessat sur Charloun, selon les écrits de Jean Bessat son Grand-père, entrecoupée de chansons.  
**Le dimanche 9 octobre**  
 - 9 h 30 Messe en provençal avec la participation de la chorale d'Istres et la présence d'une dizaine de groupes provençaux, de Rémi Venture, Félix Laffé et de la 13<sup>e</sup> Reine d'Arles Annick Ripert,  
 - 10 h 30 Recueillement devant le tombeau,  
 - 11 h Danses et « Mazurka » au Mas d'Escanin,  
 - 12 h Danses et aubade place Charloun Rieu, puis repas partagé avec tous les groupes à la salle polyvalente,  
 - 15 h Exposition de vannerie et travail de la vannière de Vallabrègues  
 - 16 h Comédie en langue provençale « Mèfi is aparènci »

## FÊTE DE L'EUROPE

### Samedi 9 juillet place Charloun-Rieu

- Apéritif musical à partir de 19 h
- Restauration sur place : Pizza - plancha - poisson - frites - crêpes sucrées
- Bar et vente de vin
- A partir de 21 h 30, animation musicale « pop-rock » par le groupe Degeneration

## FÊTE NATIONALE

### Jeudi 14 juillet

Cette année encore, un apéritif républicain est organisé place de la mairie à partir de 11 heures. L'équipe municipale convie les Paradounaises, les Paradounais et tous ceux de passage au village à partager un moment agréable autour d'un verre pour fêter la République.

## « JAZZ SOUS LES PLATANES » 2016

### Samedi 30 juillet à 20 h 30

Le « Shoestring trio » se reforme cette année. Il sera chez nous cet été, sur la place Charloun-Rieu. Nourris par la tradition du jazz manouche et de la samba brésilienne, Antoine Salem à la guitare, Robby Marshall au saxophone et à la clarinette, Michael Papillo à la contre-basse, nous invitent à une soirée comme on les aime, chaleureuse et enjouée. Toujours dans l'élégance et la bonne humeur, ils nous proposeront un concert mêlant les classiques du jazz et du swing à leurs compositions originales. Concert gratuit, et, nouveauté cette année : bar.

## JOUR DE LA NUIT

### Samedi 8 octobre à la tombée de la nuit

Manifestation de sensibilisation à la pollution lumineuse, à la protection de la biodiversité nocturne et du ciel étoilé au théâtre de verdure. Extinction des lumières du village. Observation des étoiles avec des astronomes amateurs.

## JOURNÉES DU PATRIMOINE

### Samedi 17 et dimanche 18 septembre

#### Samedi :

- visite de l'église par Yvan latournerie
  - manifestation culinaire autour de l'huile d'olive par le « Conservatoire Grand Sud des cuisines de Terroir ».
- Dimanche matin :** parcours ludique au sud du Paradou avec intervention de D. Valadier sur le site des tours de Castillon suivie d'un pique-nique. Réservez votre week-end. À suivre...

## Agenda Juillet/septembre/octobre

### JUILLET

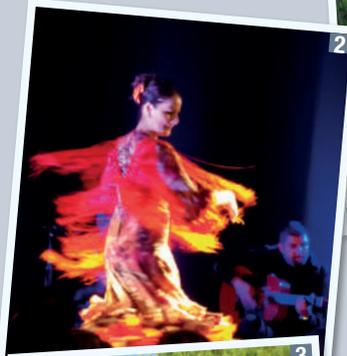
**Samedi 2** à 20h30 Théâtre « Huis clos » de Jean-Paul Sartre  
**Dimanche 3** à 20h30 Théâtre « Recrutement » de Jean-Paul Le Guénic  
**Samedi 9** Fête de l'Europe  
**Jeu**di 14 Fête Nationale – 11h Place Charloun-Rieu  
**Samedi 30** Jazz sous les platanes

### SEPTEMBRE

**Vendredi 2 au dimanche 4** Fête du village  
**Samedi 10** Forum des associations  
**Samedi 17 et dimanche 18** Journée du patrimoine

### OCTOBRE

**Vendredi 7** Conférence « La culpabilité » G. Lesœurs  
**Samedi 8** jour de la nuit  
**Samedi 8 et dimanche 9** Fête Charloun Rieu



2



1



7



3



6

- 1 La Run'Alpilles devant Escanin
- 2 Flamenco - Maria perez lumineuse
- 3 On accroche dans le froid
- 4 Tout en haut
- 5 En ballade avec Fabrice
- 6 Holi party une partie des bénévoles de l'encadrement s'informent des consignes
- 7 Participation de paradou au forum des associations provençales



4



5

## Histoire du Paradou au fil de l'eau...

**7<sup>e</sup> épisode** Les guerres Bausseuses font parties des multiples conflits moyenâgeux inextricables.

La lignée des Seigneurs des Baux commence en 970 avec Pons le Jeune qui reçoit des terres autour de l'église Saint-Martin-en-Félaurie, l'église actuelle du Paradou, celle-ci restant attachée à l'abbaye de Montmajour.

A partir de Hugues, la seigneurie prend le nom « des Baux ». Son fils, Guillaume Hugues se lie d'amitié avec le comte de Toulouse, c'est à partir de ce choix que les discordes voient le jour. Les jeux des héritages, mariages, alliances secrètes font que la seigneurie des Baux, se retrouve sous la domination du Comte de Barce-

lone, devenu en partie héritier du Comte de Provence, ennemi juré du Comte de Toulouse. Les querelles des « grands » mettent la Provence à feu et à sang. « Les hommes de Castillon » seront emportés dans des années de guerre bausseuses.

Les occupants du site jouissent du marais contre le paiement de trente sols<sup>1</sup> de cens<sup>2</sup> annuels payés à Pâques. Les hommes de Castillon continuent à vivre de la pêche, de la chasse, de la sagne<sup>3</sup> et du pabel<sup>4</sup>. En 1210, Hugues IV des Baux leur cède les paluds, le marais, en emphytéose<sup>5</sup> perpétuelle. Mais si la fouille du castrum a livré maintes traces d'anguilles, même de couleuvres, point de carpes, elles sont réservées à la vente et ne sont pas consom-

mées par les habitants modestes autour du marais des Baux.

Les conflits permanents par insoumission, vengeances, affaiblissent la seigneurie des Baux. Elle tombe aux mains du comte de Provence en 1426 et bientôt du royaume de France.

Sous le règne de Raymond de Beaufort, vicomte de Turenne, la ruine du castrum de Castillon est consommée. Le château est probablement détruit par Turenne même. Les habitants reviennent vers la chapelle de Saint-Martin-de-Castillon et le quartier Brabant.

à suivre...

1 Sol : monnaie • 2 Cens : redevance, impôt seigneurial  
 3 Sagne : chaume tiré des roseaux • 4 Pabel : fourrage  
 5 Emphytéose : bail immobilier.

## Numéros utiles

**Mairie** ..... 04 90 54 54 01  
 Accueil : lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h sauf jeudi de 8h30 à 12h  
 Premier samedi non férié du mois de 9h à 12h  
**SAMU** ..... 15  
**Pompiers** ..... 18 ou 04 90 54 44 34  
**Gendarmerie** ..... 17 ou 04 90 54 34 91  
**Centre Anti-Poison** ..... 04 91 75 25 25  
**SOS Drogue International** . 04 90 96 15 62  
**SOS Femmes battues** ..... 04 91 24 61 50  
**Enfance maltraitée** ..... 119  
**Cabinet médical** ..... 04 90 54 41 41  
**Cabinet Infirmières** ..... 04 90 97 96 45  
**Masseur Kiné Gabillon** .... 04 90 54 53 52  
**Masseur Kiné Bourillon** ... 06 51 88 45 12  
**CH Joseph-Imbert – Arles** . 04 90 49 29 29  
**Clinique J. d'Arc – Arles** ... 04 90 99 32 32  
**Clinique Paoli – Arles** ..... 04 90 99 34 00  
**Canal Irrigation VdB** ..... 04 90 54 30 16  
**Déssèchement Bas Paradou** 04 90 96 44 91  
**École** ..... 04 90 54 42 03  
**Poste** ..... 04 90 54 33 99  
**Pharmacie de Maussane** . 04 90 54 30 40  
**Vétérinaire Maussane** ..... 04 90 54 37 58  
**SPA des Baux** ..... 04 90 54 60 86

### ORDURES MÉNAGÈRES

Les ordures ménagères sont ramassées le lundi et le vendredi.

Du début juin au 30 septembre environ, une tournée supplémentaire, le mercredi, est assurée. Celle-ci concerne "les écarts", les containers, les commerces et les résidences de vacances.

Les sacs poubelle doivent être enfermés dans les conteneurs afin qu'il ne soient pas éventrés par les animaux, polluant ainsi la voie publique.

### TRI

Les sacs jaunes sont disponibles en Mairie. Collectés le mardi (ou le lendemain des jours fériés), ils doivent être positionnés en hauteur, à l'abri des animaux.

Juillet : .....12 et 26  
 Août : .....9 et 23  
 Septembre : .....6 et 20  
 Octobre : .....4 et 18

Enlèvement des encombrants, il s'effectue le 2<sup>e</sup> jeudi de chaque mois sur rendez-vous pris en mairie.

### DÉCHETTERIE INTERCOMMUNALE

Route de Saint-Martin-de-Crau : 04 90 54 43 07  
 – Ouverture du lundi au vendredi de 9h à 16h20, le samedi de 9h à 11h50 et 14h à 15h50 accepte végétaux, bois, encombrants, huile de vidange... Des composteurs sont disponibles à l'achat tous les jeudis matin.

### ERRATUMS BULLETIN N°7

**Page 7 – Commission Environnement et Patrimoine**  
 Mme Renée Mondin est membre de la commission (oubli).

### Page 23 – Etat civil 2015

Lire : le 6 février à Arles naissances de Anne-Violette Basso Cadenas et Roman Basso Cadenas.